

B. Réun. (RC, *loc. cit.*) "piké". Guad. ? .

#### 1408 Legoin (égoïne)

A. La plupart des formes citées constituent des survivances, du reste attestées dans d'autres créoles français.

[góyin/góyin/góyĩn/(é)góyin/igórin] < égoïne ("petite scie à main, composée d'une lame terminée par une poignée", LGRLF). Phonétique : ± APHER ; on peut considérer que le problème posé par le hiatus est résolu par l'épenthèse du *yod* ou du [r]. Il est à noter cependant que le normand a les formes "égorine" et "égoheine" (Brasseur, 1970). [yēgóyin 15] constitue une déformation aberrante.

[siy 3, 5, 7/si/sú] < scie. Nous remarquons le développement en finale d'une consonne non héréditaire (complexification).

[tówól] < taureau. Emploi métaphorique.

B. Réun. (RC 1974 : 188) "si égóin, égóin" ; (ALRé 555) "légóin, légwin, là si égóin, là si égwin". Guad. (MB) "ligoin/légoïn".

#### 1409 Papye sable (papier de verre) ; polir, être poli

A. Le papier de verre reçoit différentes désignations. La comparaison avec le guad. permet d'isoler les survivances.

[kat-a-póli, kata 4, kat] < carte à polir, carte. En 4, nous remarquons une troncation.

[papyé póli] : même emploi en guad.

[papyé sablé/papyé sablè] : même emploi en guad.

[sablé] < (papier) sablé. Effacement du substantif.

[sablè] : un étymon "sableuse" semble improbable. La finale n'est pas une marque de genre.

[papyé sab] < papier sable

[sab] < (papier) sable. Effacement du substantif.

Verbes associés : "polir" (2C, 5C, 8B, 10B, 15 C ; étymons "polir", et "sabler"), "être poli" (3B)

B. Réun. ? . Guad. (LMPT) "papyé sablé". (MB) "poli" (polir).

#### 1410 Rach (hache)

A. La carte offre surtout un intérêt phonétique. Les formes qui ont toutes pour étymon le mot "hache" offrent parfois une variation de la consonne initiale : [rac/æc 6/hæc 18] ; ± traitement normanno-picard du [h] d'origine germanique ou scandinave (Brasseur 1981). La même variation s'observe en guad..

Le verbe cité en 15 [racé] se conforme à ce traitement d'origine dialectale.

B. Réun. (ALRé 556) "ēn àc, ēn às, etc.". Guad. (MB) "hach" ; (LMPT) "hach, rach".

## 1411 Valòp, rabo (rabot)

A. Plusieurs variantes issues d'étymons distincts sont attestées. L'enquête concernant les "référents" laisse malheureusement parfois à désirer : certaines formes sont citées comme synonymes par nos témoins (variation inhérente), alors qu'en français, elles revêtent des valeurs quelque peu différentes. Il est donc délicat de trancher définitivement quant au statut des formes (survivances ou néologismes par changement de référent).

Une fois de plus, nous signalons le maintien de termes techniques français.

[valòp/va|òp] < varlope. ("Techn. Grand rabot à poignée, muni à l'avant d'une corne, qui se manie à deux mains et qui sert à dresser, à planer le bois", LGRLF). Même emploi en réun.

[rifla] < riflard. "Spécialt. Rabot de charpentier et de menuisier qui sert à dégrossir le bois avant le travail de la varlope" (LGRLF).

[galè] : RC (1974 : 665) cite le mot réun. "gale:<sup>r</sup>" parmi les termes rares ou techniques d'origine française ; l'étymon est, écrit-il, le mot "galère" ("outil de corroyage de taille intermédiaire entre le rabot et le riflard"). Même emploi en guad. Selon la glose du témoin 20, ce mot est la variante port-au-princienne.

[rabó 4, 10, 18, (g)rabó 16] < rabot. En 15 D, mention du verbe [rabóté], forme sollicitée, issue du mot "raboter".

B. Réun. (RC 1974 : 188) "rabó" ; "va:<sup>r</sup>lop" ; "gale:<sup>r</sup>" ; (ALRé 554) "ràbó" (rabot) ; "ràbó rō" ; "gàlè:<sup>r</sup>" ; "vá:<sup>r</sup>lòp, vè:<sup>r</sup>lòp, bè:<sup>r</sup>lòp" (types de rabot). Guad. (MB) "rabo" (rabot) ; "galè" (galère ; outil de menuisier).

## 1412 Chabon gayak ; chabon tibwa ; etc. (charbons de bois de qualités différentes)

A. Avant de procéder à l'examen des formes, il n'est peut-être pas inutile de préciser que le charbon de bois est pratiquement le seul combustible utilisé en milieu rural. Les formes citées font référence aux différents arbres dont le bois est employé pour faire du charbon (en ce qui concerne les noms scientifiques, cf Champ idéologique V, cartes 1604-1723).

Les appréciations divergent en ce qui concerne le charbon de qualité supérieure : "charbon de [tapāna]" (3), "charbon de campêche" (7), charbon de bayahonde" (7), "charbon de gaïac" (10), "charbon de tamarinier" (15), "charbon de manguier" (19), "charbon de sucrin" (19), "charbon de mombin" (20).

En ce qui concerne le tour [ɛabō tibwa], les données sont lacunaires : pour le témoin 3, il s'agit de charbon fabriqué avec des petits morceaux de bois : [flèc a bwa] (cf notice).

B. Note sur les degrés de comparaison.

Le comparatif de supériorité a la forme [pi bō] (< plus bon) : [pi bō ɛabō sé bwa yó pé rélé "mōbē" 20] "Le meilleur charbon c'est le bois qu'on appelle "mombin""] (à noter la variante [pé] du marqueur aspectuel).

L'adjectif au comparatif peut également revêtir les formes suivante : [yi gē ō ɛabō k rélé "ɛabō grā-bwa" : méyɛ:<sup>r</sup> súpéryɛ:<sup>r</sup> ɛabō ā sa, not. 3] litt. "Il y a un charbon qui s'appelle "charbon grand-bois" ; (c'est) le meilleur supérieur charbon ça". [ɛabō bwa kápèc bwa bayāñ súpéryè ɛabō, not. 7] litt. "(Le) charbon de campêche, (le charbon

de) bayahonde, (c'est le) supérieur charbon". L'élément comparatif, quel qu'il soit, est antéposé.

C. Réunion. (RC 1974 : 191) "sa:<sup>r</sup>bõ" ; (ALRé 565) "le sa:<sup>r</sup>bõ, le éa:<sup>r</sup>bõ n fu:<sup>r</sup>nó". Guad. (MB, LMPT) "chabon".

### 1413 Chabonye a (le charbonnier)

A. Le mot donné à peu près partout procède de "charbonnier". Phonétique : perte du [r] postvocalique interne ; ± assimilation de mode d'articulation (nasale) ; ± simplification (groupe [nj] réduit au glide).

En 16 et en 20, on trouve un composé néologique [bõs éabõ] (cf comm. 1166 A et B).

B. Réunion. (ALRé 565) "æ éa:<sup>r</sup>bõñé". Guad. (LMPT) "chabonnyé".

### 1415 Trou d'aération du foyer de la meule à charbon

A. Diversité des formes, toutes issues de mots français. Elles n'ont probablement pas toutes le même référent. Certaines formes semblent désigner le "trou laissé en bas de la meule pour mettre le feu" ; c'est ce que suggère l'existence d'emplois très proches en réunion. et en haïti..

[ééminé/ééminyé/éiminyé/éiminé] < cheminée. Survivance (même emploi en réunion.). Phonétique : ± dilatation régressive de la voyelle intermédiaire ; ± épenthèse du glide ; ± assimilation de mode d'articulation (nasale).

[bue a éabõ 3, ti bué 19] < bouche ("l'ouverture, l'entrée (de qqch.)", LGRLF).

[fénèt/féñèt] < fenêtre ("ouverture (sens spéciaux)", LGRLF) ; [pòt] < porte ;

[cãm/éãm] < chambre.

[ju] < jour ; [twu] < trou ; cf en réunion., le tour "le tru d tirây".

[funó] < fourneau ; [fu] < four.

[bayè] < barrière.

[mèç] < mèche.

B. Réunion. (ALR2 565) "le tru d tirây, un ééminé" (l'aération du foyer) ; "là tit pò:<sup>r</sup>t, là féñèt, là bué" (trou laissé au bas de la meule par lequel on allume le feu). Guad. ?.

### 1416 Chabon an "sonnen" (produire au toucher un bruit cristallin)

A. La carte offre différentes expressions dont les étymologies sont clairement françaises. Certaines d'entre elles seraient sans doute plus à leur place sur la carte 1417 ("Le charbon est bon à casser").

"Il sonne" (emploi le plus courant ; ± assimilation de mode d'articulation) ; "il fait du/un bruit" (6, 10, 11) ; "il est bon" (15A, 17B, 20B) ; "il résonne" (18) ; "il est dur" (15 C) ; "il pète" (16A) ; "il est paille" (17C) ; "il est sec" (20C) ; "il est bien cuit" (17D), "il s'égrenne" (20D ; + APHER).

Nous notons la possibilité d'employer [bõ éabõ] comme expression prédicative (cf not. 5).

Remarques :

Pour le témoin 11, "c'est le charbon de gaïac qui (est le) plus bon : il fait un bruit, il sonne" (cf not.) ; (superlatif relatif).

En not. 6, nous remarquons que, dans un même énoncé, l'adverbe [byē] occupe deux places distinctes : [ɛabō ā byē bulé, li prā difé byē] litt. "le charbon a bien brûlé, il a pris le feu bien".

B. Réun. (RC) "Ces techniques sont en voie de disparition, sinon disparues". Guad. ?.

#### 1417 "Le charbon est bon à casser"

A. Plusieurs tours sont mentionnés :

"Il /le charbon est cuit" (1, 3A, 3B, 5, 10A, 19) ; "le charbon est bien cuit" (16C, 17A). Phonétique : ± palatalisation de la vélaire ; ± perte du glide arrondi ; prononciation générale du [t] final.

"Il a bien brûlé" (16A, 16B). Phonétique : variation [brilé/bulé].

"Il/le charbon est bon" (1B, 2, 6, 8, 10, 15A, 20A) ;

"Il est bon pour haler" (4, 14) ; "il est pour débourrer" (7A) ; "il est bon pour retirer" (7B). Un tour tout à fait voisin, impliquant la même préposition, est attesté en réun. : "lé bō pu kàsé". Il s'agit de toute évidence d'une survivance.

Les verbes associés sont [défunē/défunē] < défourner ("Techn. Tirer d'un four" (LGRLF), [déburé] < débourrer ("débarasser de ce qui bourre"), [triyé] < trier, [gayé] < égailler.

B. Nous remarquons en not. 11 la possibilité pour [gwó but] "gros bout, gros morceau" de fonctionner comme prédicat.

C. Réun. (ALRé 567) "le kwī, lé bō pu kàsé". Guad. ?.

#### 1418 "Kouti" sa a (cette couture)

A. Les formes, dans leur majorité issues du mot "couture", connaissent des évolutions phonétiques variées : ± palatalisation de la consonne dentale ; ± désarrondissement de la voyelle antérieure ; ± maintien du [r] postvocalique final.

La forme 4B offre une diphtongue.

[rèl 1] est d'origine obscure.

[pwē 10] < point.

B. Réun. (RC) "kuti:ʀ". Guad. (MB, LMPT) "kouti".

#### 1419 Yon bon "koutriyèz" (couturière)

A. La carte est intéressante à des titres divers.

Deux variantes lexicales y sont attestées : l'une est issue du mot "couturière, l'autre provient de "modiste".

Les variantes issues de "couturière" présentent, pour la plupart, un suffixe [-èz/-èz̃].

Le réun. offre également ce suffixe dans le mot "kutiryèz" (ainsi que dans d'autres mots). RC (1974 : 1035 et 1040) considère ce segment comme un suffixe néologique (par opposition aux suffixes des dérivés qui ne sont que des allomorphes de termes appartenant au français). La comparaison pourrait conduire, nous semble-t-il, à remettre en question un tel classement : le même emploi est attesté dans les trois créoles examinés. L'origine dialectale du mot paraît de ce fait envisageable. On ne

peut exclure toutefois qu'il s'agisse d'un procédé de suffixation demeuré vivant dans les trois créoles, et ce façon de façon indépendante (néologisme créole). L'haïtien offre quelques autres dérivés du même type, qui sont clairement des néologismes : [wãgatèz] "sorcière" (faiseuse de [wãgã]), comm. 1354 ; [kòmèsèz] "commerçante", comm. 1488.

Toujours en ce qui concerne cette première série de variantes, un groupe restreint de formes semble avoir pour étymon, non pas le mot dépourvu d'attestation dialectale \*couturiouse", mais le mot "couturière" : [kutiryè 15/kutriyè 19].

Enfin, de nombreuses formes offrent une métathèse (simplification par inversion de consonnes). Le phénomène s'observe en 1, 4, 5, 7, 8, 10, 11, 14, 19, 20.

En ce qui concerne les variantes issues du mot "modiste", nous hésitons quant à la valeur-étymon : LGRLF fournit les définitions suivantes : "Vx. Marchand, marchande de modes [...]" et "Mod. Fabricante et marchande de coiffures féminines". La valeur glosée comme "moderne" est plus proche de la valeur haïtienne ; mais la date d'apparition est tardive (1827). Or le réun. offre le même emploi avec le même sens. Quoique les attestations dialectales d'une telle signification du mot "modiste" ne soient pas repérées, du moins à notre connaissance, une origine dialectale est imaginable.

B. Réun. (ALRé 549) "módís, kutúryèz, kuturyèz, kutúryèz, kutiryè:ɾ". Guad. (MB) "koutiryè/koutiryèz".

#### 1420 Tayè (tailleur)

A. L'étymon est transparent : "tailleur". Phonétique : ± affaiblissement du glide (6, 8, 15) ; ± désarrondissement de la voyelle antérieure ; ± perte du [r] postvocalique final.

En 4, 7, 11, 20, mention du composé [bòs tayè] (cf comm. 1166 A et B).

B. Réun. ? Guad. (MB, LMPT) "tayè".

#### 1421 File zegwi a (enfiler l'aiguille)

A. Tout comme les formes ayant pour étymon le mot "affiler" (cf comm. 777 A et 1404 B), les variantes issues de "effiler" offrent une aphérèse.

Contre toute attente, rares sont les formes issues du mot "aiguille" qui offrent une prosthèse (15B, 18). Autres remarques portant sur le phonétisme :

± désarrondissement du glide post-consonantique ; ± perte du glide final.

B. Réun. ? Guad. (MB) "filé zéguy" ; (LMPT) "filé zégui".

#### 1422 Je zegwi (chas de l'aiguille)

A. Les formes ont, pour la plupart, comme étymon la séquence "des/les yeux" ("fausse coupe"). L'ancienne consonne de liaison est maintenue ou bien connaît un recul de point d'articulation (fr. [z] > cr. [z/j]) ; ± maintien du glide.

Pour les formes qui traduisent le mot "aiguille", cf comm. 1421 A.

Autre variante lexicale : [ti tu égwiy 2, tu égwiy 5] < trou d'aiguille.

Nous observons que les points qui offrent souvent des "génitifs possessifs" n'en présentent pas ici (cf par exemple le point 3 où nous remarquons cependant [pwēt a égwi] (carte 1423).

Emplois voisins en quad.

B. Réun. ? . Quad. (MB) "zyé" ; (LMPT) "tou zégui".

### 1423 "Pwent zegwi" a (pointe de l'aiguille)

A. Les formes ont pour étymons les mots "tête", "pointe". En ce qui concerne la variante [buda égwi] "derrière de l'aiguille", cf comm. 305.

[pwēt/prēt 7, 8] : la variation [w/r] devant voyelle moyenne antérieure nasale est attestée (cf *in* carte 1423 le couple [fwēn/frēn]).

B. Réun. ? . Quad. ? .

### 1424 Fil (fil à coudre)

A. La forme n'offre aucun changement phonétique par rapport à l'étymon "fil". C'est souvent le cas pour les mots brefs mono-syllabiques (cf [plāε] *in* carte 1405).

Vocabulaire associé : [ralé fil 7] < haler ; "tirer du fil".

B. Réun. (RC) "fil". Quad. (MB, LMPT) "fil".

### 1425 Yon "plòt fil" (pelote, bobine)

A. De nombreux points offrent un phénomène de variation inhérente.

Diversité des formes lexicales :

[plòt, plòt fil, pló 17, 20, pló fil 7, 18] < pelote, pelote de fil. Sur le plan phonétique, nous remarquons d'abord la perte du schwa. La chute du "e muet" est observée, comme le précise Gadet (1992 : 37), en français standard, français familier et français populaire, lesquels "ne s'opposent guère que par la fréquence des chutes". La prononciation [pló] n'est pas, semble-t-il, d'origine dialectale. Nous pensons qu'on la doit à une démarche de type analogique : ce type de variation porte habituellement sur les voyelles moyennes antérieures (voyelle fermée en syllabe ouverte/voyelle ouverte en syllabe fermée) ; elle est à mettre en relation avec des parlures dialectales variées (± prononciation du [t] final) : les exemples sont nombreux [paké/pakèt] carte 736, [suké/sukèt] carte 1185, [bónè/bónèt] carte 1277, etc. . Pour [ó/-òt], cf le couple [kawó/kawòt] carte 1594.

Dans le tour [fil la tu ã plòt 8B] "Le fil est tout en pelote", c'est la forme longue qui est employée.

[wuló, wuló fil] < rouleau de fil.

[bóbin, bóbin fil] < bobine de fil.

[sigarèt fil 4, 15, sigarèt 17] < cigarette de fil. Métaphore.

[bwa fil 7] < bois. Le mot désigne sans doute le morceau de carton, de plastique, ou de bois autour duquel est entouré le fil. Emploi métonymique.

[bul fil] < boule de fil.

[tónikè fil 16, tånikèz fil 17, tånikèt 20] < tourniquet. Pour d'autres témoins, ce mot ne désigne pas la bobine elle-même, mais un autre objet utilisé en couture,

malheureusement non décrit (not. 7, carte 11). Voir également le comm. 680 : le mot a aussi, semble-t-il, le sens "portail".

B. Réun. ? Guad. (MB) "bobin fil" ; (LMPT) "bobin, plòt fil".

#### 1426 Deyakoud (dé à coudre)

A. L'entrée n'est jamais citée de façon spontanée. Le matériel recueilli permet de constater que la graphie adoptée in Valdman *et al.* 1981 n'est pas satisfaisante. Les formes sont en général issues du mot français "dé". Les hypercorrections sont assez fréquentes.

Certains témoins établissent une distinction entre le "dé d'homme" [d<sup>é</sup> a òm 7, vèjin 10, dèj 15] et le "dé de femme" [d<sup>é</sup> fi 7, dé 10, 15]. L'origine de la forme 10 est dialectale (FEW XIV, 497 : "Fr. verge "bague sans chaton" (ca/ 1165-Ac 1798, Gdf; Li; Lac; Gay; Fagniez; Marie Lais; Chastell; Centnouv)... ; norm. verge "dé à coudre sans fond" (schon DT), Condés. renn. Blain, nant. id., etc.").

La forme collectée en 15 [dèj] semble être le produit d'une combinaison (dé+verge). Le "dé à fille, explique le témoin 7, n'a pas de trou derrière" (= dé à coudre sans fond ; c'est précisément la définition du mot dialectal mormand "verge").

B. Réun. ? Guad. (MB, LMPT) "dé".

#### 1427 Une machine à coudre

A. Les témoins citent les mots [mæcin] < machine, [mæcin a kud 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 15, 16, 17, 18, 19/mæcin kud 14] < machine à coudre (avec un complément caractérisant la finalité). Nous remarquons l'emploi d'autres formes construites par analogie : [mæcin a pyé 3, 19/mæcin a py<sup>é</sup> 20] < machine, < pied, [mæcin a lamé 18]. Les témoins font référence aux machines à coudre actionnées à la main ou au pied. En 17 B, nous notons le figement [a lamachin] "à la machine".

B. Réun. ? Guad. (LMPT) "machin".

#### 1428 Koud (coudre)

A. Les formes ont pour étymon le verbe "coudre". L'évolution phonétique est la même partout : simplification du groupe consonantique final.

En 1 est également cité le verbe [fófilé] < faufiler. Nous ignorons si c'est par erreur, ou si le mot a fait l'objet d'un changement sémantique (cf aussi carte 1431, pt 16).

B. Réun. (RC 1974 : 192) "koud". Guad. (MB, LMPT) "koud".

#### 1429 Dekoud (découdre)

A. Plusieurs variantes lexicales sont recueillies :

[dékud] < découdre.

[défófilé 1] < défaufiler, < faufiler ? Nous ignorons si l'emploi du préfixe est néologique : le créole dispose en effet d'un préfixe [dé-] productif : cf [dé<sup>é</sup>āsé] "ôter

la chance", carte 483, [débuké] "ôter la fatigue", carte 486, [dékóstimé] "se déshabiller", carte 1015.

[dэфèт 2, 3] < défaire ?. La présence de la consonne finale est peut-être due à l'existence de l'adjectif [fèt] "fait, faite". Le guad. offre exactement le même emploi. Il s'agit donc sans doute d'une prononciation dialectale ancienne (avec [t] final prononcé).

[katsiyé 2] < carteler (RC 1974 : 724). Ce verbe, très labile au plan sémantique, est apparu à différentes reprises dans le corpus (il est employé à propos des cheveux avec le sens "ramenés sur un des côtés de la tête", et à propos des poules avec le sens "gratter le sol" (cf comm. 252 et 839).

[démōté] < démonter.

"Etre décousu" [dékud 11].

B. Réun. (RC) "dékud". Guad. (MB) "dékoud" (découdre) ; "dэфèт" (défaire, défait) ; (LMPT) "dékoud" (découdre, se découdre) ; "dэфèт, дэфè" (défaire, découdre) ; "démonté" (défaire).

### 1430 Woulèt (ourlet)

A. Les formes citées ont pour étymons des mots français :

[bò] < bord ;

[wulé/wulèt/wulè/ulèt] < ourlet. Phonétique : ± labialisation ; variation [-é/-èt] en finale.

[bɑ] < bas.

[kasé 3] : ce mot est un dérivé impropre du verbe [kasé 16, 19, 20] < casser, "faire un ourlet".

Vocabulaire associé : "ourler" : [wulé 16, wulé, not. 4] (< ourler) ; "défaire l'ourlet" : [dэwulé 19] (préfixe [dé-] productif).

B. Réun. ?. Guad. (LMPT) "wulé, tousi".

### 1431 Rabat (ourler)

A. Nous retrouvons sur cette carte des verbes cités en 1430.

[wulé, wulé bò] < ourler.

[fè wulèt/fè wulè] < faire un ourlet.

[kasé, kasé wulèt] < casser. Changement sémantique : métaphore.

[bay bò 2, ba wulé 19] < bailler ourlet.

[rabat] < rabattre. Phonétique : simplification du groupe consonantique final.

[rét<sup>w</sup>usé 6] < retrousser. Le guad. offre "tousi" (ourlet).

[sijésté 10/sujésté 16] < surjet. Le mot technique français signifie "coudre en surjet" (LGRLF).

[fófilé] < faufilet.

Dérivés créoles : [dэwulé, not. 8] "\*déourler" ; [réwulé, not. 8] "\*réourler". Les deux préfixes sont productifs : pour [dé-], cf entre autres le comm. 1429) ; pour [ré-], cf entre autres verbes [rélimé] carte 739, [rékulé] carte 786.

B. Réun. ?. Guad. ?.



### 1432 Pyese (rapiécer)

A. Verbes et locutions verbales sont attestés :

[pyésé] < rapiécer, ou peut-être < apiécer ? ("Vx. Apiécer" ("réparer ou racommoder en mettant, en cousant une pièce de tissu", LGRLF). Phonétique : + APHER. Survivance. Le guad. offre avec le même sens un dérivé "pyèsté". Pour le verbe réun. "rapyésté", RC (1974 : 847) renvoie au FEW VIII, 336, a. L'inventaire des mots créoles du paradigme, le relevé des menues différences qui existent entre eux indiquent que les colons usaient probablement de variantes ("rapiécer" ou "apiécer"/"rapiéceter").

[ku] ò pyès 5] < coudre/couler une pièce.

[ba {l} ò pyès 6] < bailler une pièce

[mété pyès 8] < mettre une pièce (à un vêtement). Survivance.

[plaké] < plaquer

[mété plak] < mettre une plaque. Néologisme (changement de référent).

[até 11] : l'étymologie n'est pas claire.

B. Réun. (RC 1974 : 847) "rapyésté". Guad. (MB) "pyèsté" ; (LMPT) "rapyésté, pyèsté".

### 1433 Li "double" I (doubler)

A. Les formes ont pour étymons des verbes ou locutions verbales françaises :

[dublé] < doubler ; [bay yò d'ubli] < bailler une doublure ; [bòdé] < border.

[rédublé 18] < redoubler. Il n'est pas certain que dans la forme créole, le segment [ré-] soit à considérer comme un préfixe.

B. Réun. ?. Guad. (MB, LMPT) "doublé" ; (MB) "doubli" (doublure).

### 1434 Taye (tailler, couper un vêtement)

A. Les formes ont pour étymon le verbe "tailler". Survivance.

Phonétique : on observe en 14, un affaiblissement du glide intervocalique (pour un cas similaire, cf [ta(y)è] "tailleur" *in comm.* 1420 A).

Autres formes citées : [kupé] < couper ; [détagé] < tailler. Le segment [dé-] n'est pas un morphème ici (cf pour un cas semblable, *comm.* 1433 A).

B. Réun. ?. Guad. (MB, LMPT) "tagé".

### 1435 Sizo (ciseaux)

A. L'étymon est transparent (fr. "ciseaux"). Nous remarquons l'emploi du déterminant au singulier : [sizó a] litt. "le ciseau".

B. Réun. (RC) "sizo". Guad. (MB, LMPT) "sizo".

### 1436 Kòdonye (cordonnier)

A. Comme souvent lorsqu'il est question d'artisans, on trouve des formes incluant le substantif [bòs] (cf *comm.* 1166) : [bòs kòdónyé] (pts 1 et 19) "artisan cordonnier".

Mais les témoins dans l'ensemble mentionnent une forme issue du mot "cordonnier". Phonétique : perte générale du [r] postvocalique final ; variation des voyelles moyennes postérieures ; ± assimilation régressive du mode d'articulation (nasale) ; ± hypercorrection (arrondissement de la voyelle finale).

[kwadõnyé 16] comporte une complexification. Nous la rapprochons de la variation observée dans les doublets [plóyé/plwayé] carte 817, et [fuæèt/fwæèt] carte 775.

B. Réun. (ALRé 570) "œ kò:ʳdõné". Guad. (MB) "kòrdonnyé" ; (LMPT) "kòdonyé".

#### 1437 Fòm (forme de cordonnerie)

A. La forme la plus citée est issue du mot "forme". Survivance. Phonétique : perte générale du [r] postvocalique. [fòy 16] semble constituer une déformation aberrante. Autres lexèmes mentionnés : [patwõ] < patron (+ labialisation devant voyelle postérieure) ; [mul] < moule ; [bwa] < bois (ce mot créole revêt de nombreuses valeurs ; cf par exemple et entre autres, [bwa fil] *in comm.* 1425 A).

B. Réun. (RC 1974 : 192) "fo:ʳm". Guad. ? .

#### 1438 Mato (marteau)

A. L'étymon est partout le mot français "marteau". Survivance. Le [r] postvocalique se perd en règle générale (exception en 19).

B. Réun. (RC 1974 : 191) "ma:ʳtó". Guad. (MB) "marto" ; (LMPT) "mato".

#### 1439 Kole (coller)

A. Les formes ont pour étymon les verbes ou locutions verbales "coller", "bailler une gomme", "apiécer" (cf *comm.* 1432 A) et "cacheter". Ce dernier verbe fait l'objet d'une évolution sémantique (généralisation de sens).

"Colle" : [gõm] < gomme, [simã/sũmã] < ciment, [simã lakòl] (néologisme), [lakòl] < la colle (prosthèse). Cf *comm.* 1295 ("Prendre à la glue").

B. Réun. (ALRé 572) "kólé (le kwi:ʳ)". Guad. (MB, LMPT) "kólé".

#### 1440 Kloure (clouer)

A. Cette carte offre un triple intérêt, étymologique, comparatif et phonétique.

La comparaison avec le réun. est hautement instructive : elle fournit une information sur la variation dialectale de la "koiné d'oïl parlée aux Isles". Nous avons déjà mentionné, au fur et à mesure du commentaire, quelques cas de ce type, particulièrement intéressants dans la mesure où ils contribuent à nous éclairer sur la variabilité lexicale ou phonétique de cette koiné.

Nous observons en effet que les étymologies réun. et haït. sont distinctes :

- RC (1974 : 658) offre, parmi les "déformations aberrantes" de mots français, le mot réun. "kuluté" (fixer avec des clous ; clouter ; peut-être également forme dialectale de clouer : «Clouer...Dém. cleuter...Thaon, Bellême clouter» FEW. II/I, 770, a)". (L'ALRé carte 572 offrant le tour "kluté (le kwi:ʳ)", nous avons d'abord pensé que

le segment [-tè] était un suffixe néologique : l'haït. offre en effet un tel suffixe dans un verbe comme "[klètè] "fermer à l'aide d'une clé").

- Les formes haït. procèdent, quant à elles, de la variante dialectale "clouer". Même emploi en quad.

Au plan phonétique, nous remarquons surtout les résultats du traitement créole du hiatus originel : les formes offrent toutes une épenthèse de consonne [w/(r)/ʔ]

(± labiale) et, en un point également (pt 4), une épenthèse vocalique qui permet de rétablir le schéma canonique (CVCV) : en utilisant cette "facilité de prononciation" (Gadet 1992 : 38), le créole se comporte à la manière du français populaire. Il faut savoir que "cette tendance accentuée en français populaire est un facteur historique qui a joué dans le latin." (Gadet *loc. cit.*).

La différence entre créole et français populaire tient ici au fait que le schéma canonique n'est attesté qu'une fois en haït., dans une "aire latérale" (Hazaël-Massieux), alors qu'en français populaire, tout ce qui perturbe le schéma "risque des réductions qui visent à le rétablir" (Gadet).

Nous remarquons aussi que le créole qui refuse en général les groupes consonantiques initiaux du français (sport, scout, statue, etc.), supporte très bien les groupes initiaux intégrant une liquide (comme ici [kl-]).

B. Réunion. (RC 1974 : 192) "kuluté" ; (ALRé 572) "kluté". Quad. (MB) "ba klou" ; (LMPT) "klouwé".

#### 1441 Kui, po (cuir)

A. Les étymons des formes mentionnées sur cette carte sont les mots "cuir" et "peau". En ce qui concerne la première série de formes, nous notons les évolutions phonétiques suivantes : ± palatalisation de la consonne vélaire devant glide ; ± désarrondissement du glide ; chute du [r] postvocalique final.

L'autre variante ne connaît aucun changement.

Cf également carte 1775 ("Dépouiller, écorcher").

B. Réunion. (ALRé 572) "le kwi:ʔ". Quad. (MB) "kui".

#### 1442 Klou gagit (pointe de cordonnier)

A. Les pointes à cordonnier reçoivent des désignations diverses :

[klu] < clou, [ti klu] < petit clou, [ti klu piti piti] < petit clou petit, [tsi klu niméwó ẽ] < petit clou numéro un ;

[gagit/djagit/dj<sup>h</sup>agit, klu gagit/kl<sup>h</sup>u ga<sup>h</sup>jit/kl<sup>h</sup>u gagwit/kl<sup>h</sup>u gagit/kl<sup>h</sup>u dyagit/kl<sup>h</sup>u djag<sup>h</sup>it/kl<sup>h</sup>u d<sup>h</sup>agit/ kl<sup>h</sup>u djag] : origine obscure. On remarque la variabilité phonétique.

[klu bokèt/kl<sup>h</sup>u blòkèt, blóké/blókè] < broquette. Ce mot technique signifie "petit clou à large tête utilisé par les tapissiers" (LGRLF). Emploi voisin en réun. Survivance. Phonétique : nous remarquons surtout le traitement du [r] qui chute ou laisse la place à la liquide [l] ; variation des voyelles moyennes postérieure et antérieure.

B. Réunion. (ALRé 572) "pwèt, ti pwèt, pwèt à sulyé, pti klu, klu s sulyé, tsi brókèt fin" (pointes) ; "brókèt, pwèt sã tèt" (sortes diverses de pointes à cordonnier). Quad. (MB) "klou, pwent" ; (LMPT) "pointe".

### 1443 Zeye (œillet)

A. Certains emplois sont communs au réun. et à l'haït. Survivances.

En ce qui concerne les formes issues du mot "œillet", nous remarquons qu'elles présentent pratiquement toutes un élément prosthétique (exception en 10), et qu'elles offrent toutes le désarrondissement ainsi qu'une variation de degré de la voyelle moyenne antérieure.

Pour les formes ayant pour étymon "yeux", cf le comm. 1422 A.

B. Réun. (ALRé 574) "zɛyé, zɛyéːr, tru d lāsɛ, ti zyɛ d sulyé". Guad. ?

### 1444 Klou bokèt (semence)

A. Nous retrouvons sur cette carte des formes qui figurent également sur la carte 1442 ("Pointe de cordonnier").

Apparemment certaines des formes citées ne correspondent pas à la "semence" ("clou à tête plate et à tige courte [...]", LGRLF). Bon nombre de témoins mentionnent un "clou sans tête" (3A, 3B, 11C, 16A, 18A).

[klu bøkèt/klu bløkèt/klu blókèt, bløkèt] < broquette (cf comm. 1442 A).

[djagit sã tèt 16] : cf comm. 1442 A.

[klu bwad 6], [klu bak] : origine obscure

[klu dé] < clou de deux (variante tronquée), [klu dé pus, klu twa pus, klu dé pus édmi] < clou de deux pouces, clou de trois pouces, clou de deux pouces et demi. Survivance ("pouce" : "mesure de longueur usitée autrefois en France et encore de nos jours dans certains pays", LGRLF).

B. Réun. (ALRé 572) "pwɛt sã tèt, brókèt" (diverses sortes de pointes). Guad. ?

### 1445 Yon "fè talon" (plaque de fer placée sous la semelle)

A. La plaque de fer reçoit des désignations issues du français :

[fè/fèːr 8] < fer ("renfort métallique", LGRLF), [fè talõ] < fer de talon,

[fè sulyé] < fer de soulier, [ti plak fè] < petite plaque de/en fer. Le verbe associé a également un étymon français : [féré 10B] < ferrer.

[fè krãpõ 6] < crampon. Survivance.

Le fer est mis en place pour que le talon, ou le cuir ne soient pas "mangés" (not. 8, pt 10B).

B. Réun. (RC 1974 : 192) "feːr plaké" ; (ALRé 574) "fèːr sulyé, plækèt ã fèːr, fèːr plaké". Guad. ?

### 1446 Mason (maçon)

A. Comme pour toutes les désignations d'artisans, on trouve des tours où est utilisé le mot [bõs] (cf comm. 1166) : [bõs kay, bõs masõ, bõs masõnɛ kay] litt. "artisan de maison, artisan maçon, artisan-maçonner-maison".

[masõ] < maçon. Survivance.

[férayè] < ferailleur ("XXe. techn. Ouvrier chargé du ferrailage d'une construction en béton armé", LGRLF). Il y a ici, selon toute apparence, un "emprunt" du créole au français moderne.

[capãt] : cf comm. 1399 A.

B. Réun. (RC) "masõ". Guad. (MB, LMPT) "mason".

### 1447 Boulanje (boulangier)

A. A côté des variantes issues du mot "boulangier", on trouve des emplois néologiques : [bõs bulãjé] "artisan boulangier", [bõs fu] litt. "artisan four", [bõs pẽ] "artisan pain".

Vocabulaire associé (survivances) : [bulãjri] < boulangerie ; [ãfunẽ] < enfourner.

[nã bulãjé Asẽdò a 11] "chez le boulangier Alcindor" : nous remarquons l'usage de la préposition [nã], et non celui de [kay] dans ce contexte (il est vrai que la boulangerie ne constitue pas le domicile du boulangier).

B. Réun. ? . Guad. (MB) "boulanje".

### 1448 Fõjon, fõjwon, machòkèt (forgeron)

A. La carte offre un intérêt lexical et phonétique.

[fõjẽwõ/fõjéwõ/fõjwõ/fõjrdõ/fõjõ] < forgeron. Nous remarquons surtout les réductions (perte du "e caduc") et le traitement de [r] devant voyelle postérieure (maintenu, labialisé ou chutant).

[maçòkèt/maçótyè 3] : l'étymologie n'est pas claire. Ducœurjoly (1802 : 319) mentionne deux variantes, dont l'une palatalisée : "machoquèt ou machoquié", comme uniques désignations créoles en face du mot français "forgeron". Moral (1978 : 352) signale que ce mot était employé à l'époque coloniale avec le sens "serrurier" (d'après Moreau de Saint-Méry), et qu'il désigne, selon Littré, une espèce de grillon des Iles.

Vocabulaire associé : [fõy 5] < forge ; [féwóni 15] < ferronnier ; [férayè] < ferailleur : le mot est donné sur cette carte avec des valeurs distinctes : "forgeron" en 11, "sens non précisé" en 15, "réparateur de couteaux" en 20 ; (cf également le comm. 1446 A).

B. En not. 20, le témoin complète un "dicton" [parabõ] : "Si le fer ne coupait pas le fer, le forgeron ne vivrait pas".

C. Réun. ? . Guad. ? .

### 1449 Fèblantye (ferblantier)

A. Le plus souvent c'est une forme issue du mot "ferblantier" qui est mentionnée. Survivance. Au plan phonétique, nous remarquons surtout les phénomènes suivants : harmonie consonantique [flèblãtyé 15, 18/flèblãtýé 20] ; simplification du groupe consonantique [fèbãtyé 8, 11/fèbãté 16] ; palatalisations.

[plõbẽ 14] < plombier ("personne qui appose un sceau de plomb sur des marchandises, qui les plombe", LGRLF). Survivance.

En 1 et 4, sont cités des composés : [bòs buɛ̃-asyèt, bòs buɛ̃-vésó, buɛ̃-tu] litt. "artisan boucher-assiettes, artisan boucher-vaisselle, artisan-trous".

B. Réun. ? . Quad. (MB) "fè blan" (boîte de conserve métallique de plusieurs litres, utilisée comme récipient).

#### 1450 Bèf chenn (débardeur de camion)

Ce métier est lié au progrès du camionnage dans les campagnes. Ceux qui, dans les camions, sont préposés à la manutention reçoivent différentes désignations, plus ou moins péjoratives :

[travayè, travayè kamyõ/travayè kamyõ] < travailleur de camion.

[travayè mæcin] < travailleur de machine.

[wæman 17] < angl. "watchman". C'est par l'emprunt direct de termes anglais comme celui-ci, que le suffixe d'agentivation [-mãñ] s'est imposé en créole (cf entre autres, comm. 985 A)..

[bèf ɛ̃n/bèf ɛ̃n/bɛ̃f ɛ̃n] < bœuf de chaîne. En 18, l'expression est glosée comme vieillie - [di tã pasé] "du temps passé" -, et comme s'appliquant mieux au chauffeur qui fait l'essentiel du travail (la conduite du véhicule). A l'origine de cette expression, il y a peut-être le fait que les camions étaient déchargés par des manœuvres qui, formant une chaîne, se passaient les objets.

[mèt ɛ̃n] < maître de chaîne.

[bèt cay 6] < bête de charge.

[kóɛõ kamyõ] < cochon de camion. Si l'on en croit le témoignage 7, cette désignation n'est pas injurieuse : on l'utilise pour "être bien" avec le travailleur en question.

[mawulé 15] : origine obscure. Valdman *et al* 1981 offre l'acception "bouvier". Cf comm. 1743.

[maladyè/maladjè 15] : le mot ne figure ni dans Peleman 1978, ni dans Valdman *et al* 1981. L'étymologie en est obscure.

[bõmpréla 15] : ce tour pourrait être issu d'une concaténation : [bõ m pré la] "laisse-moi être près".

[baka, baka kamyõ] : en 17, le tour est glosé comme péjoratif. Cf comm. 1361.

#### 1451 Chawa (porteur)

Un lexème issu du mot dérivé "porteur" est attesté en plusieurs points (1, 2, 8, 15, 19, 20). Survivance. Nous notons la variation de la voyelle moyenne postérieure.

[burik βótay] < bourrique de portage, "âne de portage". Composé néologique.

[buwó 5, 6] < bourreau. Le changement sémantique s'explique malaisément (personne chargée des basses œuvres > personne chargée de travaux considérés comme bas ?).

[ɛawa] < charrois ("transport par chariot, charrette, tombereau", LGRLF). Changement sémantique par métonymie. En 8, cette désignation est spécifiée comme ne s'appliquant qu'aux animaux de portage.

#### 1452 Sekretè (homme à tout faire, sorte de planton ou de secrétaire)

Les désignations sont des plus variées ; on peut néanmoins les regrouper :

- [sè<sup>r</sup>vitè, sèvãt, dóméstik] < serviteur, servante, domestique. Le mot [sèvitid]

< servitude, offre un changement sémantique (transfert : passage de l'abstrait au concret).

- [ɛɛf lakɔ] "chef du "lakou"". Cf comm. 673 et 674.

- [sɛkrètè/sɛgrètè/sɛkrètè/sòbrètè/subrètè] < secrétaire. Les deux dernières formes semblent être des déformations aberrantes (à moins qu'il ne faille postuler un étymon "soubrette").

- [ɛawa] : cf comm. 1451.

- [ékriyé, gréfyè:<sup>r</sup> 7] < écrivain, greffier. En 7, la finale ne constitue pas une marque de genre.

- [kòtwólè:<sup>r</sup>] < contrôleur.

- [kómisyónè] < commissionnaire.

- [vwayajè] < voyageur.

- [õ travayè u 20] < travailleur ; litt. "un travailleur à toi" (à noter l'emploi conjoint des déterminants indéfini et possessif).

### 1453 Potier

Il est frappant de constater que, dans de nombreuses localités, les témoins ne sont pas en mesure de proposer, ne serait-ce qu'un composé du type cité en 1 et en 19 : [bòs kãnari/bòs kanari] litt. "artisan jarre à eau" (cf comm. 753), ou en 19 [fèzè kriɛ, bòs kriɛ] "faiseur de cruches", "artisan cruches" (cf comm. 752). Ces lacunes sont peut-être un indice de l'étiollement du métier de potier.

Des formes issues du mot "potier" survivent en 3, 4, 15 et 16. Sur le plan phonétique, nous remarquons des palatalisations devant voyelle antérieure moyenne.

### 1454 Ofèv (bijoutier)

A. De nombreuses variantes sont issues du mot "orfèvre". Survivance. Phonétique : ± prosthèse de l'ancien article défini ; variation de la voyelle moyenne postérieure ; simplification du groupe consonantique final, associée parfois à un changement du point ou du mode d'articulation de la consonne.

Des composés sont attestés en 1 ("artisan bijoutier") et en 2 ("artisan bijou").

B. La préposition qui figure dans le tour cité en notice 2 appelle une remarque : c'est la même préposition qui figure sur la carte 1447, not. 4 : [nã bulãjé yó fè pẽ] (< dans). Il semble donc bien que le créole tende à user de prépositions différentes, selon que le lieu où l'on se rend est un local de commerce ou bien le lieu d'habitation (dans ce second cas, emploi de la préposition [kay]).

C. Réun. ? Guad. (MB) "bijoutyé".

**1455 Lajan (argent comme moyen de paiement)**

A. Trois variantes lexicales sont mentionnées : la plus courante, issue du mot français "argent", offre systématiquement une prosthèse.

[kòb 2, 10, 14, 15, 19] est issu du mot espagnol "cobre" (cuivre). Le mot désigne, selon Moral (1978 : 351), le centime de gourde, la petite pièce de monnaie, et par extension l'argent. Changement sémantique (métonymie).

[lamama 2/lamamā 15] < la maman. Il s'agit probablement d'une désignation familière. On remarque la prosthèse absente dans [māmā] "mère".

Vocabulaire associé : [kòb papyé] < papier, [dola] < dollar, [mōnē] < monnaie.

B. Réunion. (ALRé 557) "lá:ʔjā, lá:ʔzā, là mōné". Guad. (MB) "monè" (de la monnaie) ; (LMPT) "lajan, sou, poud, tyouns".

**1456 Pyas, goud ("gourde" ; unité de monnaie)**

Moral (1978 : 352) donne à propos des mots "gourde" et "gourdin" les informations suivantes : "monnaie nationale haïtienne dont le cours a été stabilisé sous l'occupation américaine (1 gourde = \$ 0, 20) ; gourde et piastre sont synonymes ; le gourdin - 1/4 de gourde - est une monnaie de compte encore couramment employée dans les campagnes. Termes utilisés à l'époque coloniale : «Piastre-gourde : monnaie d'Espagne valant cinq louis dix sous de France. On l'appelle simplement gourde... On appelle gourdin, la pièce qui est le quart de la piastre-gourde» (Moreau de saint-Méry).".

Presque tous les témoins citent spontanément les deux variantes.

En quelques points, on note la présence d'une troisième série de variantes : [papyé gud 7, papyé õ pyas 9, ti papyé 11, ti papyé gud 11, ti fè payé 11] < papier ; "papier gourde, papier une piastre, petit papier, petit papier gourde, petite feuille de papier". La gourde se présente sous la forme d'un billet.

**1457 Gouden (quart de gourde).**

A. L'étymologie du mot [gudē], cité par de nombreux témoins, est examinée dans le comm. 1456.

Mais les témoins proposent également une autre forme [vēt sēk kòb/vēt sē kòb/vēn sē kòb, vēt sē sātīm] < vingt-cinq cobs, vingt-cinq centimes. L'étymologie de [kòb] est examinée dans le comm. 1455A. Phonétique : assimilations de sandhi (également observables en français).

On prendra garde, en examinant la carte, que les témoins n'ont pas toujours mentionné le "quart de gourde" : certains d'entre eux mentionnent la demi-gourde (= deux gourdins) et en fournissent un équivalent-monnaie (cinquante centimes, cinquantes cobs).

B. Moral (*loc. cit.* : 247) fait la remarque suivante "Aujourd'hui, la circulation monétaire est des plus réduites à travers le monde rural ; la grande masse des



transactions s'effectue sous le signe du "gourdin" ou quart de gourde, qui est la vraie monnaie de compte des campagnes. La gourde [...] représente déjà une valeur sérieuse et le dollar, «le greenback», possède une vertu considérable".

C. Nous trouvons en notice des tours intéressants en ce qui concerne l'emploi des numéraux cardinaux :

[sɛkɑ̃t kòb, dé vɛ̃t sɛ̃k, not. 1] litt. "cinquante cobs, deux vingt-cinq": l'antéposition du plus petit nombre fonctionne comme marque de multiplication (2 x 25).

[dis dé gudɛ̃ fɛ̃ sɛ̃ɸ gud ; õ gudɛ̃ vɛ̃t sɛ̃k kòb, not. 7] litt. "dix deux gourdins font cinq gourdes ; un gourdin (fait) vingt-cinq cobs": l'antéposition de [dis] fonctionne également comme marque de multiplication : 10 x 2 gourdins).

Ce faisant, le créole ne fait qu'étendre un usage français : "Les cardinaux non représentés par des formes simples sont formés, par composition, à l'aide des éléments de [la liste des cardinaux représentés par des formes simples]. La postposition du plus petit nombre fonctionne comme marque de l'addition [...], son antéposition comme marque de multiplication (quatre-vingts = 4 x 20 ; trois cents = 3 x 100)". (Arrivé *et al* 1986).

#### 1458 Monnen (monnaie)

Dans toutes les formes issues du mot "monnaie", nous observons des assimilations que l'on peut souvent qualifier de "doubles", dans la mesure où le changement de mode d'articulation (nasal) concerne à la fois les deux voyelles (exceptions en 10, 14, 17 et 20 : assimilations régressives uniquement). Survivance.

Le mot peut être déterminé (9A "une petite somme", 9B "la petite somme"), ou rester indéterminé ("de la monnaie").

[õ ti krazé] < écraser ? Le mot est cité dans Valdman *et al* 1981 avec l'acception "petit peu d'argent". La présence en guad. de l'expression "ti krazi" (petit peu) donne à penser qu'il s'agit d'une survivance (étymon "écrasis" ou "écrasure" (?)).

B. Réun. (ALRé 578) "ɛ̃ móné, ɛ̃ tsi móné, etc." (une petite somme ; une pièce de monnaie). Guad. (MB) "monè".

#### 1459 Yon "chay" (contenance des deux "sacs-paille" liés que transporte l'âne ou le mulet)

Nous abordons avec cette carte le délicat domaine des mesures locales utilisées pour le commerce des vivres et des denrées, mesures dont Moral (1978 : 246) signale "la multiplicité déconcertante". Moral 1959 signale l'existence de plus de 160 mesures locales de capacité ou de poids utilisées dans le commerce courant des denrées agricoles. Quelques-unes d'entre elles seulement servent, écrit-il, à peu près partout.

La "charge" fait partie des mesures qui expriment, toujours selon l'auteur du *Paysan haïtien*, la contenance moyenne des instruments de transport habituels. De fait, beaucoup de termes de mesure procèdent, comme nous le verrons, de métonymies.

[ɛaj/ɛaj/ɛaj̃] < charge. Changement sémantique (spécialisation de sens). Au plan phonétique, nous remarquons la variation de la consonne finale (fort courante : voir carte 1020 [réɛaj̃/réɛaj̃] "costume").

[makut] : cf comm. 1397 et 1398. La "charge" est en principe constituée de deux [makut] reliées l'une à l'autre (cf [dé makut 17]).

Le mot [sak pay 19] (< sac de/en paille) n'est cité qu'en 19 comme variante : "Un sac-paille qui est bien plein, ça fait une charge". Il est également accepté avec cette valeur au point 1 (cf notice). Partout ailleurs, le mot, mentionné comme lexème associé, semble avoir la valeur "moitié d'une charge" : [l sòt vān dé bò sak pay lam ; vin édé m mét cay la atè, not. 11] litt. "Il vient de vendre "deux bords de sacs paille" de fruits à pain ; viens m'aider à mettre la charge par terre".

#### **1460 Yon bidon (grande boîte de conserve en fer blanc vidée de sa "mantègue")**

A. Les mesures "les plus nombreuses et les plus communément employées désignent les petites quantités de denrées par le nom du récipient qui les contient" (Moral 1978 : 246).

Les formes, variées, sont issues de termes français : "bidon", "marmite", "fer blanc", "tôle", "bocal", ou de termes anglais : "drum", "bucket". En 16E, nous relevons un composé.

Le mot [kin 5] est d'origine inconnue. Peleman 1978 donne pour "kin" la définition "gnou bagay pou pòté dlo" (un truc pour porter l'eau). Sur la carte 1466 (not. 5), le mot désigne un contenant où l'on stocke le "clairin".

(Concernant les mesures, cf en complément les comm. 756, 757).

[gwó mamit sē liv 7] : cf comm. 1461.

B. A la Réunion, "ce qui ne peut se compter (piments, haricots, riz, "pois", fraises, "goyaviers") est venu à la mesure ; ces mesures sont, en général, des boîtes de conserve (boîte de lait Nestlé par exemple)" (RC 1974 : 177).

#### **1461 Yon "gwo mamit sen liv" (marmite dite de cinq livres ; mesure de contenance)**

A. Il s'agit probablement de la livre anglo-saxonne (0, 454 kg), et non de la livre métrique. Moral (*loc. cit.* : 246) précise que "la marmite, grande ou petite, [...], par son extrême diffusion, esquisse aujourd'hui une certaine unification des mesures du commerce local".

A côté de la variante [mamit] (par rapport à l'étymon, on note bien sûr le changement de référent), nous relevons des formes plus étoffées, dont certaines offrent la mention explicite de la contenance en "godets" ou livres (cette contenance est variable) :

[mamit mézi] < marmite de mesure ;

[gwó mamit] < grosse marmite ;

[mamit sèt gódé] < marmite de sept godets ; [mamit sēk] (selon toute apparence forme tronquée de [mamit sēk gódé]) ; [gwó mamit sē liv] < grosse marmite de cinq livres ; [mamit sē liv edmi] < marmite de cinq livres et demi ; [gwó mamit kat liv] < grosse marmite de quatre livres.

Quelques localités (Nord) offrent une forme [kānistè 1/kānistè 5/kānistè 8/kanistè 8, kanistè gódé sis], empruntée à l'anglais "canister" (boîte en fer blanc), et parfois utilisée, de la même manière que [mamit] en composition. Valdman (1978 : 288) recense cette forme comme particularisme du parler du Nord).

[bokal 17] : ce mot apparaît également sur la carte 1460 (désignation locale de la grande boîte en fer blanc au point 20). Sur cette carte 1461, elle est citée une nouvelle fois en notice 20 : "un [bokal] égale huit marmites". Sa mention au point 17 est peut être due à une erreur.

Rapport avec la "petite marmite" : "Cinq petites marmites font une grosse marmite" (carte 15B), "(la) grosse marmite : elle contient six petites marmites" (not. 9).

"Un godet et demi égale un petite marmite" (not. 15)

Vocabulaire associé :

[gódè] < godet. D'après le témoin 9, ce mot a un synonyme [pòt] < pot. [pòt] est également cité par le témoin 11 : "La grosse marmite contient six "pots"" (cf notice).

[ti mamit] < petite marmite ; [lèskó, not. 2] "petite marmite" (du nom de l'ancien président d'Haïti ? cf. carte 165) ; [ti mézú, not. 2] < petite mesure

"Contenir" : [kēbé] < congloméré "tiens bien", "contenir" ; [prā, not. 5] < prendre.

Indication sur le coût de la vie : "Le godet de maïs moulu se vend quarante cinq centimes" (not. 15).

B. Guad. (MB) "marmit" (fait-tout ; boîte de fer-blanc plus haute que large).

#### 1462 Autres mesures agricoles (séron ; batterie ; boucaut ; platine ; gabion ; etc.)

Les quatre derniers termes cités en entrée constituent, selon Moral (*loc. cit.* : 246), des "réminiscences coloniales". Force est de constater que leur emploi s'est pratiquement perdu.

Tous les emplois sont ici métonymiques.

[gabiyo 17] < gabion ("Régional. Grand panier à anse pour le transport du fumier, de la terre", LGRLF). Moral cite le tour colonial "gabion de patates". Cette "mesure" est faite avec une nasse en bambou (not. 17).

- Mesures tirant leurs noms de la capacité de stockage des denrées :

[baril 15] < baril

[barik] < barrique. D'après le témoin 2, elle a la contenance de quarante "marmites". Elle équivaut à quatre [fèblā] pour le témoin 10.

[bari] : forme tronquée de [barik]. "Gros sac qui contient jusqu'à quarante deux "marmites"" (not. 19) ; "contenant en planches ; on y stockait autrefois le riz" (not. 20).

[kòf] < coffre : "Il est en planches ; on y "serre" les "denrées" (not. 18).

[kès] < caisse. On y "serre" les haricots (not. 1).

[bwat] < boîte. On y conserve le millet (not. 17).

[èud 4] < soute ; "coffre en bois de grande contenance".

[dépó] < dépôt. Moral (*loc. cit.* : 246) mentionne également cette mesure : "dépôt de tabac".

- Mesures exprimant la contenance moyenne des instruments de transport habituels :

[sak], [sak pay] : cf comm. 1459.

[sérō 3/séwō 7, 17] : origine obscure. "Sorte de sac (tressé avec du latanier)" (not. 3, 5, 7, 17).

[panyé 20] < panier ; cf comm. 1396.

[syóka 20] : cf comm. 1397.

- Mesures empruntant le nom du récipient conteneur ou de son matériau de fabrication :

[vè/vèʳ] verre ; [ja] < jarre (carte 754) ; [pòt] < pot (carte 1461) ; [bidò] < bidon (carte 1460) ; [tòl] < tôle ; [kaɪbas] < calebasse (carte 749) ; [dum] < angl. "drum" (carte 757) ; [bòkit] < angl. "bucket" (carte 757) ; [fèblā] < fer blanc (carte 1460) ; [mamit] < marmite (756, 1461) ; [ti mamit] < petite marmite (1461) ; [gódé] < godet (carte 1461).

Étymologie inconnue : [fètil 15].

Concernant l'aboutissement possible du mot "boucaut" (cf le titre de la carte), la forme [bókó] donnée en 14E n'est pas fiable. Cf comm. 1466.

### 1463 Yon "glòs" lwil (décilitre)

A. L'huile est vendue en petites bouteilles, d'où les désignations mentionnées en 3B, 4, 20D (petit contenant de "fresko", moitié d'une bouteille de "kola", petite bouteille de "guiness"). Métonymies.

En ce qui concerne les mesures employées à la Réunion, RC (1974 : 176) écrit : "Pour les liquides, à côté du litre, existent d'autres unités : "butèy" (bouteille) et "sópín" (chopine) qui n'ont pas de valeur très précise, mais qui correspondent au contenu d'une "grande bouteille" de bière (butèy) ou d'une petite (sópín) [...]".

[ti mézi, mézi] < mesure.

[kè 1] < cœur. Le mot est retrouvé sur une autre carte (cf comm. 1468A).

[ti póbā 1/ṭsi póbā 19/ti póbā 19, 20, póbā 9] < poban. Le mot français "poban" figure dans Ducœurjoly (1802 : 375) : "Nou blié di vin Cap-Breton, quéque pobans z'olives, z'anchois, capres et cornichons." (Nous oublions le vin de Cap-Breton, quelques pobans d'olives, d'anchois, des capres, et des cornichons). Le mot est utilisé dans un dialogue entre un capitaine arrivant de France, et un charpentier de navire, entrepreneur à Saint-Domingue. Il est attesté en guad. (valeur "flacon"), et également en réun., en mau., rod. et seych. RC (1974 : 837) note qu'en réun. il semble sorti de l'usage. Il ajoute que "poban" pourrait être dialectal, mais que l'étymologie est incertaine (FEW IX, 263, b : «grand panier à anses, pot à anses»). La présence du même emploi (forme et sens identiques) dans les créoles des deux zones, la traduction française que donne Ducœurjoly, renforcent l'hypothèse d'une survivance.

[glòs] : origine inconnue. Le mot figure dans Valdman *et al* 1981 avec la valeur "décilitre". Peleman 1978 signale qu'il s'agit d'une ancienne mesure de capacité et donne la définition : "gnou ti poban".

Vocabulaire associé : la mesure dénommée [ka] (< quart) contient quatre [glòs], d'après le témoin 10. Autres mesures pour l'huile : le demi-litre, le litre, le gallon.

La comparaison avec le réun. nous rend un peu perplexe et nous incite à nous demander si le mot [glòs] n'a pas la valeur "demi-décilitre" (cf également comm. 1464).

B. Réun. (RC 1974 : 177) "dmi ka:ʳ, dmi miské" (décilitre ; mesure d'étain à rhum) ; "ka:ʳ, miské" (double décilitre) ; "mizi:ʳ" (demi-décilitre). Guad. (MB) "poban" (petite bouteille ; contenance d'une petite fiole) ; (LMPT) "on poban lui" (un flacon d'huile de ricin).

#### 1464 Yon demi-ka (mesure : demi-quart)

A. La mesure en question équivaut à la contenance d'une bouteille de "kola" (boisson gazeuse sucrée locale), ce qui explique la présence des variantes 1A, 3A, 5, 6B, 19A. [dɛ̃mi-ka/démi-ka/dɛ̃mi-ka, démi] < demi-quart. Phonétique : ± désarrondissement de la voyelle antérieure.

[dɛ̃mi-butɛ̃] < demi-bouteille.

[ti butɛ̃ mwayɛ̃ 17, m<sup>w</sup>atɛ̃ 17] < petite bouteille moitié.

La forme [demi-pobã 11] semble due à une erreur : le témoin précise que c'est un demi-bouteille de "kola" (cf comm. 1463).

Vocabulaire associé < [ka] < quart.

Equivalences : "C'est deux (bouteilles de) "kola" qui font une grosse bouteille" (not. 7). "Le gallon contient sept bouteilles" (not. 11).

B. En notice 9 de la carte 1466, le témoin énumère, de la plus grande à la plus petite, les différentes mesures à liquide qu'il connaît : [lit] < litre ; [ka] < quart ; [dɛ̃mi ka] < demi-quart ; [ti mwayɛ̃ butɛ̃] < petite moyenne bouteille (c'est la contenance de la bouteille de coca) ; [póbã] < poban et [glòs] < ? ; [ti démi glòs] "petit demi-décilitre" (?) ; [ti glòs] "petit décilitre" (?).

C. Cf comm. 1463 B.

D. Réunion. (RC 1974 : 177) "dmi ka:<sup>r</sup>, dmi miské" (décilitre) ; "ka:<sup>r</sup>, miské" (double décilitre).

#### 1465 Danmijann (dame-jeanne)

A. Deux séries de variantes sont attestées, les formes issues du mot français "dame-jeanne" connaissant des évolutions phonétiques variées. Certaines des variantes se conforment au schéma syllabique (CVCV) ; l'ancien "e muet" français cède la place à une voyelle plus antérieure et plus fermée - [é] ou [i]. Dans l'autre groupe, on constate la perte du "e muet". Enfin, quel que soit le traitement de l'ancienne voyelle centrale, on remarque des assimilations de mode d'articulation (régressives).

La variante lexicale [galõ 6, 16, gwó galõ 5] résulte d'un emprunt à l'anglais "gallon".

B. Réunion. ? Guad. (MB) "damjann" ; (LMPT) "danmjann, dannjann".

#### 1466 Yon "boko" (mesure à liquides : "clairin")

A. Le mot recherché n'est mentionné spontanément que deux fois (4 et 14). Deux étymons sont possibles : "bocaux" et "boucaut".

Boucaut : (1) "Vx. Outre", (2) "Récipient en bois, de la forme d'un tonneau, servant au transport de certaines marchandises sèches", LGRLF. Le mot "boucaut" désignait, à l'époque coloniale, le grand fût dans lequel on laissait refroidir et se cristalliser le sucre, au sortir des chaudières (d'après D'Ans 1987 : 133). Un étymon "boucaud" est d'autant plus probable que la correspondance phonétique fr. [u] > cr. [ó] est sinon courante, du moins attestée : cf comm. 1307, "poupée" > [pópé].

Autres mesures à "clairin" :

[bay 10] < baille. ("Mar. Baquet (autrefois, en bois) servant à divers usages", LGRLF). RC (1974 : 700-701), après avoir mentionné l'emploi du mot en réun., mart., haït. et acad., et fait référence au FEW I, 206, a («baille : grand baquet»), note à propos de cette survivance qu'on ne peut savoir si elle a été introduite par les marins ou les colons.

[benwa] < baignoire

[gwó tōdil] : origine inconnue.

[gwó kalbas] : cf comm. 749.

[barik 1, 3, 17] : cf comm. 1462 [gwó barik tōno, not. 6] < barrique, tonneau.

[drum] origine anglaise : cf comm. 747 ; contient 54 galons (not. 18).

[kin 5, 8] : cf comm. 1460, "grande boîte de conserve".

Cf également comm. 1462.

B. Indication sur le coût de la vie : le clairin se vend par petits verres à vingt cobs (not. 20).

### 1467 Yon "pent" (mesure à liquide)

A. Le mot constituant l'entrée n'est cité qu'une seule fois (14). Il est issu du mot français "pinte". Le témoin 10 dit que la chose existait autrefois, qu'il y avait la "pinte dix", la "pinte vingt-cinq", qu'il y avait jusqu'à la "pinte d'une gourde". Le témoin 11 fournit une description de l'objet : "Il a un bec pointu, il a la forme d'une cafetière ; sur le dessus il a une tête qui retient l'huile".

Le mot est attesté en réun.. RC (1974 : 177, 833) note à propos du mot réun. "pēt" que la valeur exacte de la mesure de capacité est mal définie, mais qu'elle paraît en tout cas inférieure à celle de l'ancienne mesure française (0,90 litre) et ne dépasse pas un demi-litre. Il précise un peu plus loin : "La valeur de cette mesure variant selon les provinces, il semble que la valeur de la "pinte" créole corresponde à peu près à celle de la pinte picarde" (renvoi à FEW VIII, 523, b).

Autres mesures citées (certaines d'entre elles figurent déjà sur les cartes précédentes) :

[dēmi galō ; galō] < angl. "gallon" ; [dum] < angl. "drum" ; [barik] < barrique ; [butèy] < bouteille ; [butèy mwatjé] litt. "bouteille moitié" [lit] < litre ; [ka] < quart ; [kóla] "(bouteille de) kola" ; [kèsō 17/tyèsā 18/tyèsō] < caisson (± palatalisation) ; [vè, tsi vè] < verre ; [mòk] < moque.

La forme "mòk" est attestée en réun. avec une valeur voisine. Il s'agit d'une survivance. RC (1974 : 813) note, à propos du mot réun. (récipient métallique qui sert d'unité de mesure), que "moque" offre, dans les parlers de l'Ouest, qui sont les seuls à user du mot, les mêmes sens qu'en créole (renvoi est fait au FEW XVI, 563, b). En haïtien le mot désigne, selon le témoin 19, une mesure à café : on la fabrique avec un petit bout de bambou, ou l'extrémité d'une corne de bœuf, sciée puis grattée. C'est "l'escouade" qui l'utilise pour distribuer le café (cf comm. 1393).

Les variantes [kèsō 17/tyèsā 18/tyèsō 18] (± PAL) offrent un intérêt particulier. Le témoin 18 déclare que le [tyèsā] est en bois, qu'il servait autrefois ("du temps longtemps") à transporter les salaisons. RC (1974 : 674) classe le mot réun. "tyè:f sō" parmi les allomorphes de mots français techniques ou rares («Tierçon. Ancienne mesure pour les liquides dont la contenance variait avec les régions qui l'employaient. Tonneau de bois blanc allongé dans lequel on expédie le riz de la Caroline»). Survivance.

B. Réunion. (RC 1974 : 177) "pēt ; mòk" (petite mesure en boîte de conserve ; grande mesure).

#### 1468 Yon lit (un litre)

A. À côté de [lit/lik] (< litre (+ APOC), d'autres noms de mesures sont cités : nous remarquons particulièrement le mot [frāsé 10] (< français ?), référant à une unité de mesure dont la contenance est inférieure au litre. L'emploi de l'entonnoir comme mesure (cf not. 11) est à relever.

Équivalences : "La contenance de trois petites bouteilles de "kola" fait six petits "cœurs" (not. 1) ; "deux quarts égalent (la contenance) quatre petites bouteilles de cola" (not. 2) ; "la bouteille d'un litre contient trois demi-quarts" (not. 9). Un mot [kè] (< cœur) est attesté également sur la carte 1462 (cf comm.).

B. Le témoin 11 déclare qu'il y a longtemps qu'on ne vend plus ça (= le lait) par litre : on le vend par demi-bouteille ou par prise d'entonnoir (not.). Il convient de mettre cette assertion en relation avec ce que Moral (1978 : 247) appelle, fort justement la "généralisation du commerce de détail et même de micro-détail".

C. Réunion. (ALRé 581) "le lit". Guad. (MB) "lit" (litre).

#### 1469 Yon liv (une livre = 454 gr.)

A. Cette mesure s'utilise tant pour le tissu que pour le café ou le sucre. C'est surtout dans les boutiques qu'elle est utilisée. Sur le marché, on emploiera les mesures "demi petite marmite", "petite marmite" ou "grosse marmite" (not. 10).

Le mot créole [liv/luv 19/liv<sup>r</sup> 18] est issu du mot "livre" (± APOC).

Autres mesures à sucre d'emploi courant : [kóné, not. 8] < cornet ; [pèsó] (origine obscure), "demi-livre" ? (cf not. 11) ; [pòt, not. 11] < pot ; [sək] < sac.

Le verbe associé est [maré, not. 11] "contenir" (< amarrer) ; cf *in* comm. 1461, d'autres verbes qui offrent ce même sens.

B. Réunion. (ALRé 581) "là liv" (correspond à l'unité française). Guad. (MB, LMPT) "liv" (livre : 500 gr.).

#### 1470 Lonn (aune)

A. Les formes sont toutes issues du mot "aune". Dans leur très grande majorité, elles offrent une prosthèse ; certaines d'entre elles présentent une assimilation régressive du mode d'articulation. En 2, nous remarquons un phénomène de variation inhérente. Le découpage de l'énoncé 2A est délicat : [déz òn/dé zòn] (deux aunes). En 9, la variante sollicitée [zòn] est glosée comme vieillie.

Le verbe associé est [lõnē] < "auner" (mesurer avec une aune). Il comporte également une prosthèse.

Survivances. Un substantif "lõn" est attesté en réunion.

B. "L'aune ancienne, de dimension d'ailleurs variable, entre 1m15 et 1m20, est encore généralement utilisée dans le petit commerce rural, et même urbain, des étoffes" (Moral 1978 : 242).

C. En 18 A, nous remarquons l'occurrence de la séquence [tã dé lòn] issue de l'adverbe de degré français employé comme déterminant d'un syntagme nominal (< "tant de").

D. Réun. (ALRé 582) "lõn" (mesure qui n'est plus en usage ; 1, 10 m ~ 1, 20 m).

#### 1471 Li pito "lote" patat yo pase li vann yo an gwo (lotir)

La forme la plus souvent citée [lóté] semble être un verbe dérivé de [lo] "lot", mot lui-même issu du français "lot". Un étymon "lotir" nous semble improbable : nous observons que la voyelle finale est partout mi-fermée, alors que par ailleurs le créole n'ignore pas les verbes à voyelle finale fermée (cf [vini], [kuri], etc.).

Autres variantes : [fè ló] < faire un lot ; [détayé] < détailler ; [ãpilé/ãpilé] < empiler ; [sãblé] assembler.

En notice 9 figure une liste de produits qui se vendent par lots : légume vert appelé [kupyé] ; bourgeons de "pois inconnus" ; tomates ; épinards (paquets ou lots).

Le chou se "vend à l'unité" : [vãn pa tèt] (< "vendre par tête").

Les mangues se vendent par "bokit", par "charge", par "panier", par "macoute". Les mangues "francique", on les vend par douzaine (not. 9).

Autre mesure : le "fond de panier" [bũda panyé, not. 11].

Le poisson se vend entier -[pwasõ ãtyé]-, débité en morceaux -[mòsò pwasõ]-, ou par "groupes de poissons attachés ensemble" : [makòn pwasõ, kòd pwasõ]. Les étymons de ces deux dernières formes sont respectivement le mot espagnol "mancornar" (attacher par les cornes) et le mot français "corde". Le mot "macorne" désigne, selon Moral (1978 : 353) qui fournit l'étymologie espagnole, "deux ou plusieurs bœufs attachés par les cornes, et, par extension, volailles, fruits ou vivres réunis ensemble (une «macorne» de poules, d'épis de maïs)". Nous pouvons ajouter que le mot s'emploie également à propos de chèvres vendues par deux (not. 9). Le créole offre le verbe dérivé [makõnõ] "attacher ensemble" (un emprunt direct aurait probablement présenté une voyelle finale [-a] (comme par exemple le verbe [awutã] in comm. 1225).

B. Informations sur le coût de la vie : les volailles se vendent trois ou deux dollars. Une dinde se vend cinquante gourdes.

C. Réun. (ALRé 585) "ãṭsyé" ; pá:<sup>r</sup> mò:<sup>r</sup>só, à là kup, ã détay ; pá:<sup>r</sup> pàké, ó pàké, ã pàké, ã grãp, ãfilé, pá:<sup>r</sup> filé" (vente du poisson de dimension moyenne ; ~ de grande dimension ; ~ petite dimension).

#### 1472 Pil (tas, pile)

A. Les témoins citent les formes [ló] (< lot) et [pil] < pile. Quelques points offrent de la variation inhérente.

"Lotir par petites piles" : [pa ti pil yó lóté yó 11].



B. Réun. (RC 1974 : 177) "ó ta ; ē ta d zèf" ((vendre, par groupes). Guad. (MB) "lo" (petit tas ou paquet de marchandises préparées à l'avance pour un prix déterminé). ; (LMPT) "lo, pilo".

### 1473 Ti tak (petite quantité de liquide)

A. Les données sont de celles pour lesquelles la comparaison entre créoles est particulièrement fructueuse. Là où les emplois sont identiques, nous considérons que nous avons probablement affaire à des survivances (même lorsque nous ne retrouvons pas d'attestations anciennes).

Nous relevons les quantificateurs suivants :

[ti] < petit. Ce quantificateur s'emploie également pour les solides : [bõ m ti sèl] "Donne-moi un peu de sel" (carte 1474, not. 9). Il est à noter que c'est une forme également issue de cet adjectif français qui est employée comme prédicat : [li piti, li trò piti, not. 5] "il y en a peu, il y en a trop peu".

[pèti, tu pèti] : nous hésitons quant à l'étymologie ; on pense tout d'abord à "petit", "tout petit". Mais cette forme pourrait être issue d'une réanalyse (< "un peu ti dleau").

[ti gut/tsi gut/tsi guã] < petite goutte. Mêmes emplois en réun. et en guad.

[ti tak] : emploi similaire en guad. (MB).

[ti kras], emploi similaire en guad. (LMPT). L'étymon pourrait être "crache" (RC 1974 : 738 renvoie au FEW II/2, 1267, a : «Mfr. crache «crachat» (15 jh.-Le Roy), Alençon «salive expectorée», nant. bmanç. «salive», etc.». Si nous hésitons beaucoup à retenir cet étymon, c'est que la correspondance phonétique n'est ni régulière, ni constante (pour un cas analogue, cf comm. 436). D'autre part "salive" a pour correspondant créole [kraéé], et non \*[krasé] (cf comm. 248).

[ti pē] < petite pincée ? Le verbe associé est [pēéé 19] (donner en très petite quantité). La chuintante finale pourrait être la trace d'un traitement normanno-picard (cf également [euk] < nd "chouque", comm. 698 ; [faein] < nd "fâschène", comm. 736). La forme créole pourrait être la variante tronquée de [ti pēéé] (cf carte 1474 pt 16). Voir également comm. 1323.

[tɛik, ti tɛik] < chique, petite chique. Le normand "chique" signifie "morceau de pain" (d'après LGRLF). RC (1974 : 863) offre "sikèt" (petite quantité), note que le mot est également employé en mart., et renvoie au FEW XIX, 168, b. Il ajoute : "L'emploi du terme, tant dans les créoles de l'Océan Indien que dans ceux de la zone caraïbe, donne à penser qu'il devint d'usage courant dès le XVIIe siècle dans les parlers de l'Ouest où il demeure bien attesté". En haïtien le mot est employé, semble-t-il, seulement pour des petites quantités de liquide. Cela ne paraît pas être le cas en réun.. Cf aussi comm. 1476.

[ēpé/ēpē/ēpé] < un peu. Le réun. offre les formes "œ pé, ē pé". Il est possible de déterminer la forme haït. : cf le tour [ti ãpé sa a k rété a] "Ce petit un peu qui reste" in carte 1475, pt. 9).

[pò dló] < pot. Métonymie ?

L'usage du déterminant ne semble pas obligatoire : [bõ m ti kras dló] "Donne-moi un peu d'eau" ; [ètèl kitè ti gut pu mwè] "Untel laisse-moi une petite goutte". Au contraire, on note la présence d'un déterminant dans le tour [fè m kadó õ ti dló] "Fais-moi cadeau d'un peu d'eau".

B. Réun. (ALRé 586) "pá:ʀ ti pé, pá:ʀ ti dégu, pá:ʀ ti gut" ((verser un liquide) goutte à goutte) ; "ǎ mtsi dégu, ǎ mti gut, ǎ mti grē" (un petit peu (pour les liquides)). Guad. (MB) "on ti krazi, on ti gout, ti gray, ti tak" (petite quantité, petit peu, (un) peu) ; (LMPT) "tignak, tigout, tigouté, tikras, tikrazi" (un brin, un peu).

#### 1474 Ti flè, ti kras (petite quantité de solide)

A. Nous relevons, pour les petites quantités de solides, des classificateurs également employés pour les liquides, en l'occurrence [ti] (cf not. 9 [ti sè]), [ti kras], [ǎpé], [ti pē 18].

Autres formes inventoriées :

[ti kal/tsi kal] < petite écale.

[ti r̥s] < petit reste ?

[mòsó, ti mòsó/pti mòsó] < morceau, petit morceau.

[ti but] < petit bout ([t] final prononcé : trace d'une prononciation ancienne).

[ti priz] < petite prise.

[ti zing] : des emplois voisins sont attestés en réun. . RC (1974 : 1059) cite les variantes "ē ti gin", "ē ti zin", "ē ti zīg", et signale l'usage du mot "gin" (petite quantité) dans les autres parlers créoles de l'Océan Indien. Il s'agit d'une survivance. En ce qui concerne l'expression réun., RC fait l'hypothèse qu'elle pourrait être "issue du français populaire où "une guigne" [...] paraît s'employer, dans le Sud-Est de la France en tout cas, pour une petite quantité négligeable : «ne pas y voir une guigne, y voir très mal, très difficilement». Les dictionnaires, sans relever cet emploi, en signalent quelques-uns, dans les parlers de l'Ouest, qui sont très voisins [renvoi au FEW XVII, 590]".

[dé ti grēn] < deux petits grains. Le témoin use de cette expression à propos du sel.

[ti mē, not. 2] < petite main. Le tour s'emploie pour une faible quantité de grains (maïs, riz).

[tsi yē 19] < petit rien ? Les correspondants créoles de "rien" sont généralement [aryē] ou [āyē] ; cf comm. 1477.

[ti pē/ti pēzē 16] < petite pincée. Cf comm. 1473 A.

B. Réun. (ALRé 586) "ǎ (mti kànikì (là vyōn, -), ǎ (mti) ràtày, ~zá:ʀ tày, ~ myèt, ~ zik, ~ zin, ~ zékli" (un peu (de viande, de morue...)) ; (RC 1974 : 178) "ē pé, ē ti pé, ē ti gin, ē ti gigin" (un peu, un petit peu). Guad. (MB) "on ti tak, on ti zong" ; (LMPT) "ti kras, ti pipie, ti krazi".

#### 1475 Ti kal (petit morceau, miette)

Les formes suivantes [ti kal/tsi kal], [ti but], [ti mòsó/ti mòsó] (variation de la voyelle moyenne postérieure), [ti pē], [ti rès], [ti kras], [ti priz] figurent aussi sur la carte 1474.

Autres classificateurs recensés :

[ti pil] < petite pile ; [ti ló] < petit lot.

[ti zōg, ti āba zōg] < petit ongle : ces variantes offrent une prosthèse ; la seconde est un composé qui signifie litt. "petit en bas l'ongle". Le guad. (MB) offrant également "on ti zong", nous pouvons classer cette forme parmi les survivances. L'haït. présente le verbe dérivé [zōglé] "prélever une petite quantité".

## 1476 Ti gout pa ti gout, ti tak pa ti tak (goutte à goutte)

A. Il y a, comme le signale le témoin 6, nombre de façons d'exprimer qu'un liquide tombe goutte à goutte. La plupart des des expressions offrent une forme issue du mot français "par". Il en va de même en réun.

En haït., la plupart des expressions semblent construites par analogie sur le modèle "(verser) par gouttes".

[gut pa gut, ti gut pa ti gut, ti gut ti gut] < goutte par goutte, petite goutte par petite goutte.

[pa dégut, dégut pa dégut] < «dégout» : le réun. offre le tour voisin "pá:ʳ ti dégu". Il s'agit d'une survivance : RC (1974 : 748) assigne au mot réun. "dégu" (petite quantité de liquide) une origine dialectale (renvoi au FEW IV, 348, a).

[pa kōtgut] < compte-gouttes.

[ti tak pa ti tak, pa ti tak] : cf comm. 1473.

[āpé pa āpé] < un peu. Cf comm. 1473. Le réun. offre "pti pœ pá:ʳ pti pœ".

[pa ti kras] < petite crasse. Cf comm. 1473.

[pa ti teik] < petite chique. Voir comm. 1473.

[dusmā 4, 15] < doucement. Même emploi en réun.

Vocabulaire associé : "tomber goutte à goutte" ; [déguté 1, 20] < dégouter, [tōbé ...] < tomber.

"Verser goutte à goutte" : [filé] < filer ("Couler lentement sans que les gouttes se séparent", LGRLF), [vidé...] < vider, [mété...] < mettre.

B. Réun. (ALRé 586) "pá:ʳ sikèt, pá:ʳ žikèt, pá:ʳ ti dégu, dusmā, gut à gut, pti pœ pá:ʳ pti pœ" ((verser un liquide) goutte à goutte). Guad. (LMPT) "tigout pa tigout" (goutte à goutte).

## 1477 Li pa voye "anyen" pou mwen (rien)

A. Les deux variantes citées sont issues du français ; elles sont inégalement représentées. L'une [aryē] est également attestée en réun., et en acad. louis. ; l'autre [āyē] est employée en mart., et en guy.. RC (1974 : 685), qui fait ce relevé, note :

"Ces formes sont manifestement liées à l'emploi du tour «ne pas rien» (au sens de «ne...rien»). Quoiqu'exclu dès le XVII<sup>e</sup> siècle de la langue châtiée, il demeure en usage dans le parler populaire comme en témoigne l'usage qu'en fait Racine dans *Les Plaideurs* (v. 472) ; cf FEW, X, 286, b : «Mfr. ne...pas rien « ne... rien» (Chol. Racine, Lac ; Brunot, 6, 1859)», «Arrien» apparaît encore dans les parlers du Sud-Ouest («Périg., land.» FEW, X, 285, b). [...]".

La prononciation [āyē] (+ NAS) semble ancienne et dialectale : on la retrouve en effet dans différents créoles.

[m pa gē pénie 15] : on pense évidemment au tour français "n'avoir plus un penny".

B. Réun. (RC 1974 *loc. cit.*) ; ALRé 588) "riyē, ariyē". Guad. (MB) "ayen ; hak" (rien ; absolument rien) ; (LMPT) "hak, aye, gnak, nyakach, angnen, anyen, etc.".

C. On observe partout, lorsque les réponses des témoins ne se réduisent pas à des mots, un phénomène de "concordance des négations" (Frei 1929), très courant en

créole. Le français populaire offre également de telles doubles négations "ne possédant pas de valeur sémantique positive" (Gadet 1992 : 79). Cf également cartes et comm. 2133 et 2150.

#### 1478 Achte (acheter)

A. Les données sont homogènes : l'étymon est le verbe "acheter". En 20, nous remarquons la présence d'une forme courte du verbe devant voyelle.

"Tu (le) lui as acheté : [ʋ aɛté nã mē y] (< dans mains).

"Acheter à crédit" [aɛté krédi, not. 9] ; "acheter comptant" [aɛté lajã kōtã, not. 9].

B. Réunion. (RC 1974 : 179) "asté" ; (ALRé 590) "aété". Guad. (LMPT) "achté" ; (LMPT) "gangné".

#### 1479 Madanm sa a "vann gwo" (vendre avec largesse)

A. Le tour le plus cité est [vãn gwó] < vendre gros. Le créole fait un usage adverbial de l'adjectif. Il est à noter qu'en 1, 8, et 9, l'expression offre la valeur "vendre en gros".

[vãn bõ maɛé] < vendre bon marché.

[vãn byē] < vendre bien ; [vãn byē plē] < vendre bien plein.

[vãn pɥ ʃõdyé] "vendre pour Bon Dieu".

[ba piyaʃ 6/bõ {m} piyay 18, ba pɥ piyay 11] < bailler (pour) pillage.

B. Réunion. (RC 1974 : 179) "vãn", "gró", "demi gró". Guad. (LMPT) "vann a koulé" (brader).

#### 1480 Isit la nou pa vann kredi, se "lajan kontan nou vann" (vendre au comptant)

A. Le verbe [vãn] (ou [aɛté]) est complété à l'aide de la locution [lajã nã mē] < l'argent dans main, [lajã kōtã] < l'argent comptant, [lajã kaɛ] < l'argent cash, [kōtã] < comptant.

Emplois voisins en réunion.

Autres expressions citées : [lamē alé lamē vini] "Les mains vont, les mains viennent" ; [(isit la) sé aɛté pèyé 20] "Ici c'est acheter-payer".

Vocabulaire associé : [dwé] "devoir de l'argent à qqn" (< fr. "devoir") ; [mãdé krédi, not. 8] "ouvrir un crédit".

B. Réunion. (RC 1974 : 179) "vu la pwē la:ʳzã dã la mē" (vous n'avez pas l'argent comptant) ; (ALRé 590) "pèyé kōtã, mèt lá:ʳjã dã là mē, pèy sêksêk" (payer comptant) ; "prãñ ã krédi, dmãñ ã krédi" (ouvrir un crédit). Guad. (LMPT) "krakan, kach" (comptant).

#### 1481 M ap vann sik an detay (vendre au détail)

A. Plusieurs variantes sont représentées :

[vãn ã detay/vãn ã dɛtay], [vãn detay/vãn detaj] < vendre au détail. On remarque le changement de préposition. Survivance.

[vãn pa mezi] litt. "vendre par mesure".

[vān grēn pa grē] "vendre grain par grain". Le français offre, lui aussi, un emploi métaphorique de "grain" ("grain de poussière, grain de sable : ce qui est très petit, insignifiant", LGRLF). Voir également carte 1474 [dé ti grēn 15] (petite quantité de...).

[détayé] < détailler ("Vendre une marchandise par petites quantités, au détail", LGRLF). Survivance.

B. Réun. (RC) "o détag". Guad. (LMPT) "anchikèt" (au détail).

#### 1482 Li dwe anpil kòb men li pa ka peye "dèt" li (dette)

A. Le mot généralement employé est [dèt] (< "dette"). Un seul témoin cite le mot [krédi 5] < crédit.

Vocabulaire associé

"Laisser ses dettes impayées" [dwé di, not. 1, not. 5] litt. "devoir dur" (usage adverbial d'un adjectif). On emploie l'expression [fè ò kutéta, not. 9] (< faire un coup d'état) à propos d'une personne qui habituellement honore ses dettes et qui en vient à ne plus les payer.

Un "mauvais payeur" : [mòvèz pèy not. 9/mòvèy pèy 20].

"Faire crédit" : [vān krédi, not. 9] (< vendre à crédit).

B. Réun. (ALRé 592) "pèy pà sō krédi, pòz gālè, etc." (laisser ses dettes impayées) ; "fè:" krédi, dōn à krédi" (faire crédit). Guad. (MB) "dèt" (dette) ; (LMPT) "mann, penn".

#### 1483 Degi (rabiote, supplément) ; ajouter un supplément

A. Parmi les formes citées, nous remarquons des quantificateurs : [ti kal], [ti mē], [ti kras], [ti priz] (cf comm. 1474).

[dégi/dyégi/djégi+/djégi] : origine obscure. Phonétique : ± palatalisation.

[rājé] < arranger. Ce substantif est un dérivé impropre du verbe [rājé] "mettre un supplément". Phonétique : +APHER.

[rājimā] < arrangement. Même emploi en guad.

[barad 16, 18] : l'étymon pourrait être le mot espagnol "barato, barata" (bon marché).

[pēn 20] (< peine) dans le tour [m prā sa pu pēn nā] "Je prends ça (en plus) pour la peine".

"Ajouter un supplément" : en dehors du verbe [rājé], on emploie les locutions verbales [mét rājé, mété ti kras, mèt dégi] < mettre... (variation de la voyelle moyenne antérieure).

B. Réun. (ALRé 593) "œ mti pé pu là grès, œ mti kádó, etc." (un petit supplément). Guad. (MB) "agouba, grabyo" ; (LMPT) "agouba, rab, ranjman".

#### 1484 Bagay "bonmache" pa janm bon (bon marché)

A. La forme la plus citée est [bō macé] < bon marché. Nous relevons également les variantes [ba pri 2, 8, 11] < à bas prix et [bas macé 11].

Proverbe : [bagay bōmacé pa jām bō 3] "les choses bon marché ne sont jamais bonnes.

Variante : [bagay ki pil pa jām bō, not. 1] "les choses qui sont en grande quantité ne sont jamais bonnes".

"Etre meilleur marché" : [yó pi bō maɛé 16] (< plus bon marché).

B. Réunion. (RC 1974 : 180) "pli méyè:f ma:f sé" (meilleur marché) ; (ALRé 593) "bō má:f sé". Guad. ? .

#### 1485 Manje "chè" semenn sa a (cher)

A. Les formes sont en général issues de l'adjectif "cher". Phonétique : ± perte du [r] postvocalique final (cf [ɛè<sup>r</sup> 14, 18]).

Nous trouvons également le tour [tèt nèg] (< tête de nègre) qui constitue un souvenir de la période esclavagiste.

En complément, nous signalons l'emploi du tour [vān ɛó] "se vendre cher" (< "chaud") *in carte* 1484, not. 11. Le réunion. offre cet emploi de "ɛó" (cher). Survivance.

"Vendre cher" : [vān rɛd, not. 8] (< "raide").

"Le prix augmente" : [pri a mōté] ; "le produit est devenu plus cher" [bagay la vin fō ɛ ō pri] (< "faire un prix").

B. Réunion. (RC 1974 : 189) "se:f" ; (ALRé 593) "ɛè:f, ɛó". Guad. (MB, LMPT) "chè".

#### 1486 Li pran Msye nan fil (escroquer qqn)

A. Différentes expressions sont collectées : [prā nā fil/pwā nā fil] < prendre dans le filet/dans ses fils ? ; [prā nā plā] < prendre dans un plan ; [prā su plā] < prendre sur un plan ; [prā dasó 10] < prendre d'assaut ; [prā pa dūsmā] "prendre par la douceur" ; [bay kudba] < bailler coup bas ; [fè abi] < faire un abus ; [fè mètdam] < faire le maître d'armes.

Les expressions [prā nā kapónay 8] et [k<sup>r</sup>apónɛ, not. 6/k<sup>r</sup>apōnɛ 16] offrent un intérêt particulier. Survivance (FEW II/1, 269 : "Nfr. capon "flagorneur, hypocrite" (fam., seit Ac 1798, seit Land 1851 ungebrauchlich), lim. capou.- Nfr. caponner "flagorner" (seit Besch 1845, selten), lim. capouner ; Gren. caponnâ "mendier" ". LGRLF donne du mot "capon" la définition suivante : "Vx. Flatteur sans scrupule" (forme régionale, peut-être picarde, du mot français "chapon", par allusion aux ergots, comparés aux griffes du voleur, toujours d'après LGRLF).

Le réunion. offre le mot "kaponé" avec un autre sens (avoir peur, se monter lâche) d'après RC (1974 : 722). En haït., [kapō] signifie également "peureux, trouillard" survivance également).

[ādyózé 18] : l'étymologie est incertaine ("enjôler" ?).

B. Le témoin 9 rapporte un cas de falsification de mesure ("marmite") : on réduit la capacité de la mesure en garnissant le fond d'un bout de papier ou de tissu appelé [madu]. Parmi les termes qui désignent l'escroc, nous remarquons surtout le composé [kupè d p<sup>w</sup>òɛ] "coupeur de poches" (not. 9). Le français offre l'expression "coupeur de bourses" (voleur adroit), d'après LGRLF.

C. Réunion. (RC 1974 : 595) "bèz dā la tèt, kulé, volé". Guad. (LMPT) "mafyaté, kouyonné, bagoulé".

### 1487 Madanm sa a se moun ki konn "kòmès" (commerce)

A. Les formes ont pour étymon le mot "commerce". Phonétique : variation de la voyelle moyenne postérieure.

"Faire du commerce" : [fè kòmès/fè kòmès], [fè sara 4] (cf comm. 1488), [fè trafik] < trafic.

"Aller et venir de façon incessante pour cause de commerce" : [fè vaévyē 15, 17] < va-et-vient.

"Commerçant" : [kòmèsā 11/kòmèsā 17].

B. Réun. ? Guad. (MB) "komèrs" ; (LMPT) "konmès".

### 1488 Madan sara (voyageuse de commerce)

A. L'un des groupes de variantes offre un intérêt particulier :

[mā sara 1, 3, 5/mā sara 2/madām sara/madā sara, sara/sara:] "madame sara". Nous remarquons l'emploi en 2 d'une forme tronquée de [madām]. Le témoin 9 assigne une valeur péjorative à la variante (cf notice).

En ce qui concerne l'étymologie du segment [sara], deux candidats sont envisageables : le prénom "Sarah" ou un mot africain. Le mot "Sara" désigne des populations d'Afrique Centrale (Sud-Est du lac Tchad). D'après Fortier (1967 : 11), "Les prétendus Majingaï [nom conféré, semble-t-il, par les Européens] sont, en réalité, les seuls à s'appeler eux-mêmes Sara [...]. Mais, comme le nom de Sara, probablement sous l'influence des Barguimiens [populations musulmanes du Barguimi], a été appliqué à toutes les ethnies qui leur sont apparentées, le nom de majingaï reste indispensable pour distinguer ces vrais Sara de leurs voisins Mbaï, Ngambaï, Ngama et Kaba" [Sud-Est du lac Tchad]. L'origine africaine n'est bien sûr pas prouvée ; néanmoins, un faisceau d'indices variés tend à conforter une telle hypothèse (voir à ce sujet le commentaire de la carte 1342 où est présentée l'hypothèse d'une étymologie africaine du nom générique des divinités vaudou). Si l'origine africaine était confirmée, le mot créole devrait être considéré comme néologique (dérivation impropre).

B. Complément sémasiologique : : on désigne du même nom que les marchandes itinérantes l'oiseau *Ploceus cucullatus* (cf comm. 1926).

C. Autres variantes :

[mun ā trafik] < monde en trafic.

[komèsā] < commerçant.

[kómēsè 8/kòmèsè 9/kòmèsè 9] < commerce. Ces formes sont des néologismes dérivés (suffixe [-è/-èz] demeuré vivant en créole).

[bizismān] < angl. "business". Ce dérivé constitue probablement un emprunt direct à l'anglais.

[grā mæcān] < grande marchande.

[vaévyē 15] < va-et-vient. A ce substantif, employé de façon péjorative, correspond la locution verbale [fè vaévyē] (cf comm. 1487).

D. "Ces marchandes ambulantes vont de marché en marché, achetant les produits agricoles pour aller les revendre, avec un léger bénéfice, sur un autre marché et

elles apportent jusque dans les "sections" les plus reculées les produits de la ville. [...]. Infatigables, âpres au gain, adroites et retorses, connaissant parfaitement les besoins de leur clientèle, colportant les nouvelles avec les marchandises, le verbe haut, elles forment une corporation diligente de matrones entre deux âges, "placées" au bourg ou à la ville, soucieuses de l'avenir de leurs enfants pour qui elles ont de l'ambition et finissant presque toujours par monter une petite épicerie grâce aux bénéfices patiemment accumulés de leur négoce itinérant. Ces intermédiaires entre le monde rural et le monde urbain ont conservé du premier dont elles sont issues une expérience jamais en défaut et une grande résistance physique ; mais avec leurs manières de «madame» et leur dédain pour la fruste condition d'«habitant», elles se rattachent aussi au second [...] (Mora 1978 : 243).

#### 1489 Se "revandèz" li ye, li pa vann an gwo (détaillante)

A la différence des "madan sara" qui achètent "en gros" (cf carte 1488, not. 9), les "revendeuses" achètent et revendent des petites quantités de produits. La carte offre des désignations diverses :

[révãdèʳ/révãdè/révãdèz/révãdèz/révãdè] < revendeur, revendeuse. La finale [-èʳ/-è] n'est pas, semble-t-il, à considérer comme un préfixe marquant le genre masculin. Ce sont en effet toujours des femmes qui exercent ce métier.

[trafikèʳ] < trafic. Néologisme dérivé.

[maeãñ] < marchande, [maeãñ detayé] litt. "marchande détailler", [ti maeãñ] "petite marchande", [maeãñ pwómẽnē] litt. "marchande promener", "marchande ambulante", [ti maeãñ su mē, not. 9] "marchande à la sauvette"

[kómèsã/kòmèsã] < commerçant.

[vwayajè] < voyageur.

#### 1490 "Bak" machann sa a toujou plen ak kenkay (éventaire, étal)

L'éventaire paysan, à distinguer de l'éventaire d'origine urbaine (la "bichette" ou le "cabaret" de la pacotilleuse), reçoit les désignations suivantes :

[bak] < bac ; [bak kēkay] < bac à quincaillerie. Le mot [kēkay] est néologique (extension de sens).

[kad] < cadre

[trétó 11] < tréteau. Eventaire à "quincaillerie".

[plató 11] < plateau. Eventaire à fritures.

[ãba-gadè] : ce composé semble signifier litt. "en bas (le) gardeur".

Vocabulaire associé :

[maeãñ bak] "marchande à l'éventaire".

[kayé, not. 9] < cahier ; "tissu qu'on place sur l'éventaire".

[panyé] < panier ; [bwat] < boîte.

[biçèt] "objet en vannerie, utilisé pour vanner et comme éventaire".

[tónèl, not. 7] < tonnelle, [parad, not. 7] < esp. "barato" : ces deux termes désignent les petits auvents carrés ou triangulaires que les marchandes installent au-dessus de leur emplacement pour créer un peu d'ombre.



#### 1491 "Boutik" nan kafou a vann tout bagay (petite épicerie)

A. Les variantes citées sont issues du français pour la plupart ; mais quelques-unes ont empruntées à l'anglais.

[butik/butsik, ti butik] < boutique.

[baza 6] < bazar.

[épisyé 6] < épicier ; [ti épisri 7] < petite épicerie.

[komès] < (un) commerce.

[ti ba:] < petit bar.

Emprunts :

[ti èòp 2] < angl. "shop" ; [makèt 8] < angl. "market".

B. Comme le souligne le témoin 7, on trouve de tout dans les petites épiceries. Elles débitent en même temps de la morue salée, des cotonnades, du saindoux, du pétrole, des machettes, du "clairin" et de la farine ...

C. Réun. (ALRé 596) "là butsik" (le magasin d'épicerie). Guad. (MB, LMPT) "boutik" (petit magasin, petit commerce).

#### 1492 Nan ki "magazen" ou achte asyèt sa yo ? (magasin)

A. En règle générale, la plupart des témoins distinguent bien le magasin de la petite épicerie. Ils proposent en effet deux désignations différentes (cf carte 1491).

Au magasin, on trouve du tissu (5, 6, 15, 16, 18, 19), ou des souliers (8).

[magazē] < magasin ; [grā magazē 7] < grand magasin ; [dépatmā magazē 19] < département.

[butik twal 16] "boutique à toiles".

[èòp] < angl. "shop". Sur la carte 1491, le mot désigne une petite épicerie. Nous pouvons faire la même remarque pour [butik 1, 2].

B. Réun. ?. Guad. (LMPT) "magazen".

#### 1493 Pratik (cliente ou marchande habituelle)

A. Si le mot [pratik/pratsik/pwatik/pwatik] (< pratique) est d'emploi réciproque, en tant que mot d'adresse ou de référence, il n'en va peut-être pas de même pour la variante [kliyā] < client.

Alors que le mot [kliyā] constitue une survivance, le mot [pratik] est à classer parmi les néologismes (extension de sens) : l'étymon a en effet uniquement le sens "client, cliente".

En 6, le témoin mentionne les variantes tronquées [pwat/pwat].

B. Réun. ?. Guad. (LMPT) "pratik" (client habituel).

#### 1494 Gran chemen (route en terre à la campagne)

A. Parmi les désignations, nous remarquons en premier lieu la variante [karètèl 4, 5], empruntée à l'espagnol "carretera" (route). Les autres formes sont manifestement issues du français :

- "grand chemin" (1, 2, 3, 8, 10, 11, 14, 16, 17, 18, 19, 20 ; ± désarrondissement)
  - "chemin" (8, 10)
  - "grand route" (2, 6, 9, 15, 16, 20).
  - "route découpée" (3). Sur la carte 1495, la même forme est citée comme offrant le sens "petit chemin de traverse".
  - "terrasse" (9, 10, 16). Néologisme (changement de référent).
- Les tours [su laru 18] (< sur la rue) et [wut laridwa 19] (< route la rue droite) offrent peut-être le sens de "route goudronnée" : le guad. emploie le mot "lari" avec cette valeur.

B. Réunion. (RC 1974 : 168) "semē" désigne "toutes les voies de communication" ouvertes aux véhicules ; à Saint-Denis, pour tous les vieux Dionysiens, "la rue Maréchal Leclerc" reste "la ri grā smē", "La rue du Grand Chemin" ; (ALRé 598) "ē ēmē, là rut" (une voie de communication). Guad. (MB) "chimen, rout" (route) ; (LMPT) "chimen" (route) ; "gran chimen" (grand-route).

### 1495 Yon chemen pa jaden (petit chemin de traverse)

A. Parmi les variantes proposées, nous repérons des survivances :

[wut dékupé, ēmē dékupé] < route découpée, chemin découpé. Le guad. offre l'emploi "chimen dékupé".

[ti tras 17] < trace. Le réun. a "trās" (piste non entretenue).

[wut kōpay 18, ēmē a lakōpay 17] < route de campagne, chemin à la campagne

Les autres emplois sont néologiques :

[kōridò 4, 5, ti kōridò 19] < corridor.

[wut jadē, ti wut pa jadē, ēmē jadē] litt. "route de jardin, petite route par jardin, chemin de jardin"

[ti wut su kóté] litt. "petite route sur le côté"

[wut apyé 9] litt. "route à pied".

[ēmē fézā] < chemin faisant.

[travès 20] < chemin de traverse.

B. Réunion. (RC 194 : 168) "semē" ; (ALRé 599) "ē trās" (une piste non entretenue) ; (RC 1974 : 167) "trasé, ti trasé" (piste rustique). Guad. (MB) "chimen" ; (LMPT) "chimen dékupé, kòsyè" (chemin de traverse).

### 1497 Koub (virage)

A. Les formes, des survivances, sont issues des mots français "courbe", "coude", "détour", "virage". Le réun. offre également l'emploi "virāž". Et le guad. a "détou".

Les expressions [kasé kub 8, 20], [fè ò kas 6, ò kub 7] "tourner" sont particulièrement intéressantes dans la mesure où elles évoquent la locution verbale réun. "vi kas kōtu:" (vous tournez) (cf RC 1974 : 9). Le verbe [kasé] est donc à considérer, dans cet emploi, comme une survivance.

B. Réunion. (ALRé 599) "ē kōtu:", ē tu:fnā, ē virāž". Guad. (MB) "tournan" ; (LMPT) "tounan, viraj, détou".

#### 1498 Ki "wout" pou m fè pou m al lakay li ? (route)

A. La question vise à obtenir le nom du "chemin suivi ou à suivre dans une direction déterminée pour franchir, parcourir un espace" (LGRLF).

Le mot le plus souvent cité est [wut] (< route). Autre variante proposée : [ɛmē] (< chemin).

Les autres formes [wut kamyō, wut téras, wut pasajè, grā wut, grā lari, grā ɛmē] ont le sens "voie de communication terrestre importante".

Nous notons l'emploi des prépositions [nā 6, 10, 15, 16] (< dans) et [su 15, 20] (< sur).

B. Réun. (ALRé 600) "grān rut, grā ɛmē" (route nationale ou départementale). Guad. (MB) "chimen, rout" ; (LMPT) "chimen".

#### 1499 Yon pon (un pont)

A. La même forme est citée partout. L'étymon est le mot "pont".

"(Il y a) un pont à traverser" : [ō pō pu jābé] (< enjamber).

B. Réun. (ALRé 602) "ē pō". Guad. (MB, LMPT) "pon".

#### 1500 Machin (voiture, camion)

A. A la différence de ce qui se produit en réun. où le mot "masin" n'est plus employé que dans les zones reculées de l'île et par des personnes âgées (RC 1974 : 170), le mot haït. [maɛin] est d'usage général. Il s'agit, comme l'indique la comparaison entre créoles, d'une survivance. RC (*loc. cit.* : 931) classe le mot réun. parmi les néologismes créoles (restriction de sens), faute sans doute de connaître l'existence du même emploi en créole haïtien. Mais apparemment la restriction de sens est dialectale et ancienne.

Les variantes [vwati 14] et [ótó 10] semblent peu employées. En 3, curieusement, la forme [vwatsi] ne semble pas avoir le sens de "voiture".

Vocabulaire associé : [kamyō] "camion" ; [būs/bis] "bus" ; [kamyónèt/kamyōnèt] "camionnette" ; [djip] < djEEP ; [viréwō] "petite voiture" (le mot signifie également "(faire un) tour").

B. Réun. (RC 1974 : 170) "lótó, masin". Guad. (LMPT) "loto " ; (LMPT, MB) "vwati".

#### 1501 Kamyon-bwat (camion équipé d'une structure en bois)

A. "Le «camion-boîte» s'est intégré dans la vie rurale ; ainsi appelé à cause de sa carrosserie que des charpentiers spécialisés et traditionnalistes lui adaptent et qui, peinte de couleurs vives, avec des rangées de sièges ornés de motifs compassés, évoquerait d'antiques manèges de chevaux de bois, il offre, complètement appareillé, un spectacle peu banal [...]" (Moral 1978 : 248).

B. Les variantes sont nombreuses : [kamyō] < camion, [kamyō-bwat/kamyō-bwèt] (variation [-a/-è] courante), [maɛin-bwat/maɛīn-brat] < machine, [gwó bwat, bwat] < boîte, [maɛin trafik] < trafic, [baskil, gwó brastil] < (camion à) bascule ?

C. Réun. (RC 1974 : 170) "kammyō, bè:ŕlyé". Guad. (LMPT) "kanmiyon".

### 1502 Ti Jan mouri nan yon "aksidan" (accident de la route)

A. Deux variantes sont employées : l'une est issue du mot "accident", l'autre a pour étymon le mot "collision". De nombreux points présentent un phénomène de variation inhérente.

Deux témoins (1 et 10) n'utilisent pas les deux mots comme synonymes : ils emploient [aksidā] dans le cas d'un choc entraînant des blessures ou le décès, et [kólizyō] quand l'accident est sans gravité.

B. Réun. (RC 1974 : 170) "ē naksidā". Guad. (MB) "aksidan, chòk, bto ; (LMPT) "aksidan".

### 1503 Si ou pa gen chwal ou "sele" bourik (seller)

A. Avant de procéder au commentaire des formes, précisons que dans le secteur du lexique qui porte sur le harnachement des animaux de transport, l'héritage français est considérable.

L'étymon est transparent : "seller". Hypercorrection en 2.

Lorsqu'on ne met pas de "selle" [sèl 9], on monte "à poil" : [v mōté l a pwal 9]

< monter un cheval à poil (vx) : "sans selle, à nu" (LGRLF) ; "on monte sans seller : [v mōté l sã sélé 9].

Vocabulaire associé : [nēstri] (origine obscure). Ce mot figure sur la carte 1509 sous la forme [nèstri] avec le sens "tapis de selle".

B. Le témoin 16 énonce : "Je n'ai pas de mulet, je vais seller le bœuf" (not.) : Moral (*ibid.* : 204) signale que le bœuf sert encore d'animal de selle dans le Plateau central. Le témoignage consigné en notice permet de constater qu'un tel usage est attesté dans d'autres régions.

C. Réun. ?. Guad. (MB) "sèlé" ; (LMPT) "sélé, bridé" (seller).

### 1504 M pa konn monte bèt a "sèl" (selle)

A. Les témoins connaissent l'existence de la selle [sèl] (< selle), mais il faut savoir que cet accessoire n'est pas très répandu dans les campagnes chez les paysans pauvres. On met une selle pour faire l'élégant (not. 8). Les selles sont fabriquées à Port-au-Prince et sont équipées d'une croupière [kwɔpyè] et d'une sangle [sãŋ]. Ce sont les hommes qui s'en servent ; les femmes n'utilisent pas souvent une selle (not. 9). Et pour cause ... Ce sont surtout les femmes qui se livrent au commerce et qui pratiquent le transport de marchandises par animaux interposés.

A la campagne, on selle à l'aide du "panneau" [pãno] (sorte de natte épaisse qu'on installe sur le dos de l'animal) et du "bât" [ba] "accessoire constitué de quatre morceaux de bois" (cf carte 1503 not. 15, not. 19 ; carte 1504, not. 8, not. 9). Le tout est fixé sur l'animal avec une sangle [sãŋ] (not. 9). Une autre corde sert à attacher les sacs qui servent au transport des marchandises : [kòd kabuya] (carte 1505, not. 19).

En réun., le "bèf pano" est un bœuf harnaché d'un "pano" ("sorte de bât pourvu de part et d'autre de deux crochets que l'on place sur le dos des bœufs ; on accroche des sacs à ces crochets"). RC (1974 : 827) classe le mot comme étant d'origine française (renvoi au FEW VII, 558, a).

En 4, le mot [tòk] (< torque) désigne une sorte de tapis rustique en paille, "cassé en deux" et rehaussé sur sa partie arrière. Sur la carte 1509, il est précisé que cet équipement est confectionné avec de la "paille" de bananier (not. 7). Dans le comm. 1503 sont examinés les noms du coussinet employé pour le portage sur la tête : il s'agit de formes issues de "torquette", dérivé de "torque". Survivance.

Vocabulaire associé :

[lékipay 3/ékipay, not. 8] < l'équipage ; ce mot désigne l'ensemble formé par le [pānó] (< panneau) et le [bât] (< bât). La forme [aparèy, not. 7 et 8] (< appareil) offre le même sens. Autre synonyme : [ékipmā 18] (< équipement ; carte 1504).

B. Réun. (RC 1974 : 171) "panó". Guad. (MB, LMPT) "sèl".

### 1505 Bay bourik la yon bèl "baboukèt" (muserolle de corde)

A. Les formes [babukèt/babókèt/babòkèt, babòk] sont issues du mot esp. "barboquejo". Moral 1978 : 205, qui propose cet étymon, signale que les chevaux "sont harnachés de façon rudimentaire à l'aide du «babouquet» fait de cordes ; c'est la technique espagnole du «barboquejo» " Le même emploi étant attesté en guad., nous pouvons faire l'hypothèse que ce mot espagnol s'est diffusé par l'intermédiaire du vocabulaire des Isles.

Le verbe associé est [bay] < bailler : [u ba l babukèt 3].

Autres variantes mentionnées : [tétysè 1] < têtère , [liku] < licou (cf aussi carte 1507, not. 7).

Le témoin 9 offre de l'usage du [babukèt] la description suivante : avec une corde on fait une "têtère" - [tétysè] - que l'on place sur le tête de l'animal. La corde forme ainsi une sorte de bouquet (étymologie populaire). On y passe une autre corde qui sert de longe. Quand on utilise une "bride" [brid], on n'a pas besoin de corde.

B. Sur le museau du cheval, ajoute le témoin 9, on peut également placer une corde qui a la forme d'une bride et qui est appelée [bòsal] : on tient cette corde par les deux bouts, à la façon de rênes.

Le mot "bossale", issu de l'espagnol ("bozal"), est lié au développement des sociétés coloniales esclavagistes : il permet dans la zone américano-caraïbe de distinguer l'esclave nouvellement introduit de celui né dans le pays (appelé "créole"). Il a connu depuis, des évolutions sémantiques variées puisqu'il offre aujourd'hui, comme adjectif le sens "non domestiqué" et, comme nom, l'acception "sorte de têtère". Un verbe en est dérivé : [bòsalé] "apprivoiser, dompter" (cf également carte 1506 et 1507, not. 19 et comm. 1746). Il est curieux de constater que l'haïtien donne à ce mot un sens très voisin de son sens premier en espagnol : Chaudenson (1992b : 86) note que "son étymologie ("boza" (= muselière) paraît fondée sur l'incapacité même à s'exprimer qui affecte celui à qui on l'applique [...]"

C. Réun. ?. Guad. (MB) "baboukèt" (simple corde maintenant fermée la gueule du cheval ou de l'âne ...) ; (LMPT) "baboukèt, baboukyèt" (nœud que l'on fait avec une corde autour du museau d'un âne, d'un mulet ou d'un cheval).

### 1506 Brid (bride)

A. La plus courante des variantes - [brid]/bwid/bʷid] - est issue du mot français "bride". Les verbes associés sont [bridé] < brider, [séré] < serrer, [butónē] < boutonner (le français offre l'expression "bouton de bride", LGRLF).

Il n'est pas possible de se prononcer sur le statut de la forme (survivance ou néologisme) dans la mesure où l'enquête ne permet pas d'avoir une idée précise du référent.

Autres variantes (?) : [bósal 2] (cf comm. 1505 B) et [kòd tèt 20] "corde de tête".

B. Réun. ? Guad. (MB) "brid" (bride) ; (LMPT) "bridé" (harnaché).

### 1507 Mò (mors)

Les formes sont issues du mot "mors". Certaines d'entre elles sont composées [mòbrid/mòbwid] "mors+bride". Le mors, un fer qu'on place dans la bouche de l'animal, permet de le "faire plier" [plóyé], de le "casser" [kasé], quand il a la tête dure (notice 9).

[gumèt 10] < gourmette : ce mot technique désigne en français la "chaînette à mailles serrées qui fixe le mors dans la bouche du cheval [...]" (LGRLF). Nous ignorons si le mot créole est mentionné par erreur ou s'il constitue un néologisme (métonymie).

### 1508 Yo "bride" bèt la dépi lavèy (brider)

A. La variante d'emploi général est [bridé] < brider. Deux autres formes sont citées [mété brid 9] < mettre une bride et [butónē 7] < boutonner (cf *in* comm. 1506 A l'expression "bouton de bride").

B. Réun. ? Guad. (LMPT) "bridé".

### 1509 Chabrak (tapis de selle)

La forme [ɛabrak/ɛabʷak] est issue du mot "chabraque" ("Anciennt. Couverture, pièce de drap ou peau, que l'on mettait sur les chevaux de selle de certaines troupes de cavalerie", LGRLF). Pour le témoin 10, le mot ne s'emploie que pour désigner le tapis de selle d'importation qu'utilisent les gens très aisés. Pour le témoin 8, il désigne uniquement le tapis qu'on place sur les bœufs de selle.

[pānó, pānó 11, pānó sèl 10] < panneau. Nous avons vu, dans le comm. 1504 A, que ce mot désigne la natte épaisse que l'on place sur le dos de l'animal avant d'y installer le bât. Faine (éd. 1974) note que le mot "pâneau" a encore dans le Nord "l'acception d'une espèce de chabraque épaisse faite de paille pour ménager le dos des animaux de bât".

[fó pānó 19/fó pānó 16] < faux panneau. Nous remarquons que ces formes sont d'emploi localisé. Elles confirment d'une certaine manière l'assertion de Faine, citée *supra*. A noter cependant l'existence de la variante [fó pānó 2] "natte de selle" dans le Nord (cf carte 1510).

[tòk] < torque. Ce tapis de selle est réalisé avec de la "paille" de bananier (not. 7). Pour l'étymologie, cf comm. 1504 et 1513.

[kusē 4, 5] < coussin.

[tapi 14] < tapis.

[nèstri 4] : l'étymologie est obscure. Cette forme apparaît sur la carte 1510 avec l'acception "natte de selle".

### 1510 Ekipay (natte de selle)

Les données qui figurent sur cette carte sont assez complexes.

Les formes issues du mot français "équipage" revêtent deux valeurs nettement distinctes selon les points d'enquête :

- en 1, 2, 3, 4, 10, les formes, phonétiquement variables ( $\pm$  prosthèse,  $\pm$  APHER) offrent le sens de "natte de selle" (restriction de sens).

Elles ont pour synonymes les mots [pānó 6, 7, 9, 10, 18, 19/pānó 7, 9, 16], [fó pānó 2], [nèstri 4/nèstri 5/nistri 7] (cf comm. 1509).

- en 8, 14, 15, 16, 17, 19, les formes issues du même mot ("équipage") désignent l'ensemble constitué des accessoires de harnachement (natte de selle + bât + sangle + sac "macoute", etc.). Dans ce sens, elles offrent par rapport à l'étymon une évolution sémantique moins importante que la série de formes examinées *supra*. Dans cet emploi, elles confirment les données représentées sur la carte 1504 (cf entre autres pt 3, et not. 8). Sur le plan phonétique, nous observons les faits suivants :  $\pm$  PROS,  $\pm$  APHER, variation de la voyelle initiale [é-/ó-]; variation de la consonne finale [-y/-j].

Elles ont pour synonyme local le mot [aparèy 8] (également présent sur la carte 1504 avec la même valeur).

### 1511 Ba (bât)

A. Il s'agit d'un "dispositif en bois, que l'on place sur le dos des bêtes de somme pour le transport de leur charge" (LGRLF). Survivance. La forme d'emploi général est [ba]. En 6, le témoin mentionne également les variantes [ba sélé, ba sèl] "bât à selle, bât selle". En 4 et en 5, on utilise plutôt la natte en "paille" de bananier appelée [tòk] (cf comm. 1504 et 1509 où la forme est inventoriée).

B. Réun. (RC 1974 : 827) "panó". Guad. (MB) "ba" ; (LMPT) "baté" (mettre le bât).

### 1512 Koupyè (croupière)

A. Les formes sont partout issues du mot "croupière". Sur le plan phonétique, nous observons la labialisation ou la perte du [r] postconsonantique ;  $\pm$  perte du [r] portvocalique final.

La croupière est mentionnée comme faisant partie de la selle *in* carte 1504 (not. 9)

B. Réun. ?. Guad. ?.

### 1513 Twòkèt (coussinet pour le portage sur la tête)

A. Les formes sont partout issues du mot français "torquette" (Vx. Bouchon de paille" ; dérivé de "torque", forme dialectale de "torche", d'après LGRLF). Phonétique : ± métathèse et labialisation corrélative du [r] ("torquette" > [twòkèt]) ; variation des voyelles moyennes postérieure et antérieure. En ce qui concerne la finale, variation [-é/-èt] (constante dans le corpus). Cf *in* comm. 1504 [tòk]

La forme guad. est, quant à elle, issue du mot français "torche" ("torsade d'une chose souple"). La comparaison des créoles de la zone caraïbe permet, une fois de plus, de mettre en évidence la variabilité du français colonial.

B. Réun. (RC 1974 : 175) "sòbli" (bouchon de paille ou de chiffons interposé entre le crâne et une charge). Guad. (MB) "torch" ; (LMPT) "tòch".

### 1514 Renn (rênes)

Les témoins ont quelquefois un doute sur le référent, d'où la mention de [brid 7, 16, 20] "bride", de [kòd tèt 20] (cf carte 1506) ou de [krēyē 17] "crinière".

Les formes [rēn/rēn, rēnbrid 10, 16] ont pour étymons le mot "rêne". Nous remarquons l'existence du verbe dérivé [rēnē 19] "diriger en se servant des rênes". Cf également *in* carte 1507, les composés [mòbrid/mòbwid].

### 1515 Yon "jouk" (joug)

Si la forme a dû être sollicitée à différentes reprises ou si elle est citée avec un autre sens que celui de "joug", c'est probablement parce que "dans beaucoup de régions et en particulier dans les mornes, les paysans ignorent totalement l'art de «jouquer» les bœufs" : il faut savoir que "le bœuf n'est utilisé comme bête de somme que dans les plantations de canne, pour tirer les «cabrouets»" (Moral *ibid.* : 204).

Le témoin 11 donne en notice une description du "joug" et de son utilisation.

Les formes sont partout issues du mot "joug" (+ désonorisation de la consone vélaire).

En 8, 9, 16, le mot offre le sens "piquet" (auquel on attache la corde qui retient un animal). Emploi métaphorique.

B. Réun. (RC 1074 : 171) "zug" (joug). Guad. (MB) "jouk" (joug pour le bœuf).

### 1516 Jouke (entraver)

Nous remarquons le verbe dérivé néologique [juké] (issu de [juk] "piquet" ; cf comm. 1515) et les survivances : [maré] < amarrer ; [pādyé] < pendiller ; [pān] < pendre. Ces deux derniers verbes signifient habituellement "suspendre, être suspendu" cf comm. 702). Leur emploi est ici métaphorique. Le verbe "pādiyé" est attesté en réun. (RC 1974 : 831)



## V - L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE

Quelques mots d'introduction sont ici utiles.

Les cartes de ce champ offrent au moins un double intérêt, morphologique (nombreux composés et dérivés) et sémantique (néologismes).

La comparaison entre créoles est souvent positive. Elle permet de confirmer bien des résultats présentés dans la thèse de R. Chaudenson 1974 et, le cas échéant, de réenvisager certains classements.

Les données de l'enquête sur la flore (cartes 1604-1723), qui a été entreprise à l'aide de planches de dessins par des non-spécialistes, doivent être considérées avec une précaution particulière. En ce qui concerne les déterminations des plantes, nous avons utilisé celles qui sont disponibles dans divers travaux (Barker et Dardeau 1930, Pierre-Noël 1971, Peeters 1979, Weniger 1985), en précisant l'origine de l'information par une abréviation (B. & D., PN., P., W.), et en mentionnant plusieurs sources quand une même détermination est donnée par différents auteurs.

Il convient d'examiner les cartes en ayant à l'esprit le fait que plusieurs plantes peuvent avoir, d'une nomenclature à l'autre, des déterminations différentes. Peeters (*op. cit.* : 32) rappelle que "pour l'ethno-botaniste, il s'agit là d'un fait banal. Les exemples sont multiples de par le monde, et Haïti n'échappe pas à la règle, de voir un même nom vernaculaire appliqué à deux ou plusieurs espèces linéennes différentes lorsqu'on passe d'une région à l'autre, ou même à l'intérieur d'une même localité. Autrement dit, toutes les formes qui figurent sur les cartes ne sont pas forcément des variantes (cf. pour un autre exemple dans le monde créole, RC 1974 : 293). Nous n'ignorons pas qu'il "ne saurait être question d'attribuer un binôme botanique en comparant simplement un nom vernaculaire recueilli sur le terrain à celui indiqué dans une flore. L'échantillon de plante seul doit faire foi" (Peeters *loc. cit.*). En attendant une collecte systématique, nous décidons de retenir comme candidates plausibles au statut de variantes les formes qui apparaissent plus de trois fois (c'est un tel critère que retient RC 1974).

Nous n'avons pas jugé utile pour les espèces courantes, tant végétales qu'animales, de donner le nom scientifique.

En ce qui concerne le matériel comparatif (présenté en fin de commentaire), nous avons choisi, étant donnée la nature particulière des données et contrairement au principe adopté pour le reste du corpus, de mentionner, non seulement les désignations qui ont, d'un créole à l'autre, le même objet du monde pour référent, mais également les purs homophones. Il s'agit souvent, comme l'explique RC (1974 : 1090), de "créations faites sur des types dialectaux communs utilisés pour la formation de noms de plantes" (type "bois de ..."). Ces "convergences" qui peuvent fort bien n'être que des "coïncidences" fondées sur telle ou telle particularité, sont en elles-mêmes intéressantes. Les passer sous silence reviendrait, nous semble-t-il, à masquer ce fait important que les créoles français ont souvent retenu, en ce qui concerne le vocabulaire de la flore ou de la faune, les mêmes modes de formation : ce serait omettre d'évoquer la grammaire du lexique et sa dimension conservatrice.

Dans ce champ idéologique en particulier, l'apport des Isles apparaît comme particulièrement important, même s'il n'est pas toujours facile de trancher entre apports des Isles/néologismes et apports des Isles/survivances.

Au plan lexical on sait, grâce au travail de RC 1974 (cf surtout p.1090 et suiv.), que l'"apport des Isles" se répartit en mots d'origine étrangère (tupi, caraïbe, espagnol, ...) qui ont d'abord été créoles (et se sont parfois par la suite introduits en français) et mots d'origine française, dont la signification s'est modifiée aux Isles, en s'adaptant aux réalités locales. Les noms qui sont venus des Antilles aux Mascareignes ne se sont pas diffusés par le fait du hasard. S'agissant d'espèces animales ou végétales par exemple, il s'agissait des noms d'espèces des plus communes, recherchées pour la consommation ou encore caractéristiques (RC *ibid.* : 1091).

Il convient de bien distinguer l'apport des Isles, des mots qu'offrent les créoles des deux zones en raison d'une origine dialectale commune : R. Chaudenson (*op. cit.*) mentionne à cet égard le mot "kótō" (tige, nervure...). C'est ce que nous avons tenté de faire dans les lignes qui suivent.

#### TERMES GENERAUX

##### 1517 Jaden, plas (toute parcelle cultivée)

A. Les quatre variantes sont issues des mots : "jardin", "plantation", "champ", "place". Les mots [jadē/var.] et [εã] constituent des survivances. Il convient cependant de noter que le mot créole [εã] ne sous-entend jamais une quelconque monoculture, alors que c'est généralement le cas pour le mot français, du moins dans l'usage actuel (cf LGRLF). Les associations culturelles sont de règle dans le "jardin" haïtien. Les formes [plas 16, 18, 19] et [plātasyō/var.] doivent être considérées comme néologiques. Le mot [plas] a acquis en français colonial de Saint-Domingue une valeur distincte de celle qu'il avait en français de France. Moral (1978 : 172) lui attribue le sens "domaine" et en fait dériver le verbe "se placer" (fonder à la fois un ménage et une exploitation agricole). Le mot a subi depuis une nouvelle spécialisation de sens puisqu'il désigne aujourd'hui toute parcelle cultivée. Selon Moral (*loc. cit.* : 187), il est également utilisé dans les expressions "grande place", "petite place" quand il s'agit de définir une partie d'ancienne habitation. Il est à noter que l'auteur de *Le paysan haïtien* localise cette variante dans le Nord, alors qu'en ce qui concerne notre enquête, c'est uniquement dans le Sud-Ouest qu'elle est mentionnée de façon spontanée.

D'Ans (1984a : 53) rappelle qu'à date ancienne, la lexie "place à nègres" désignait le jardin individuel des esclaves sur l'habitation du maître.

L'emploi "plātasyō" est attesté en réun. avec le sens "parcelle cultivée". RC (1974 : 937) classe de ce fait le mot parmi les néologismes (généralisation ou extension de sens). La comparaison entre créoles se révélant sur ce point positive, il y a lieu d'inclure le mot dans le vocabulaire des Isles (mots d'origine française dont la signification s'est modifiée aux Isles).

Il convient d'ajouter à la liste des variantes la forme isolée [tablismã, not. 9] < établissement, également néologique (spécialisation de sens). Ce mot a parfois un autre sens (cf *in comm* 635 "terrassement sur lequel on construit la maison").

B. Il y a "jardin" et "jardin". Remarques sur la composition.

La notice offre un grand intérêt sur le plan de la morphologie lexicale (Noms composés). On y trouve un sous-système dialectal de composés nominaux qu'on peut mettre en parallèle avec un autre sous-système, employé cette fois dans le Sud de l'île.

En notice 9, le témoin cite les noms des trois différents "jardins" : [bwa-déyò] litt. "bois-dehors" (la plus éloignée des parcelles), [d'èyè-kay] "derrière-maison", [d'évā-kay] "devant-maison". Ces composés ont toutes les apparences d'ellipses :

- [bwa-déyò a sé ò kóté ki lwayé ; ò jadē bwa-déyò] "Le "bois-dehors en question, c'est un côté qui est éloigné ; un jardin bois-dehors". C'est dans ce type de jardin qu'on édifie le [jupa] "abri sommaire" (cf comm. 632). On emploie aussi dans le même sens le composé [kay-jadē] "maison de jardin" ; on s'y abrite en cas de "vent de grain" [vā grē] ; cf pour une description la notice 9.

- [jadē-d'évā-pòt la nu di l ... sa nu gē dwa di sé ti jadē prè li p'è] "Le jardin devant-porte en question, nous disons de lui... (pour) ça nous devons dire : c'est (un) petit jardin vraiment tout près" (sur le plan phonétique, on remarque que dans le clivage du prédicat, la copie n'a pas la même forme phonétique que la forme copiée).

Dans le Sud d'Haïti (Plateau de Salagnac - Plateau de Rochelois), on trouve, selon Peeters (1979 : 3) un système de culture à quatre types de jardins (les désignations sont également des composés du type Nom + Préposition + Nom ou Nom + Nom) :

- 1) "jardin devan kay" ou "jardin devan pòt kay" (jardin de type A)
- 2) "jardin prè kay" (jardin de type B)
- 3) "jardin loin kay" qui peut prendre le nom de "tè-savann" lorsqu'il est en friche ;
- 4) "jardin kabrit" [jardin aux chèvres].

[Les caractéristiques de chacun de ces types de jardins ont été étudiées dans plusieurs rapports du centre Madien-Salagnac, en particulier *in* Brochet *et al.*, 1977 et 1978].

Les "solutions néologiques" mises en œuvre sont, d'une région à l'autre, parfois distinctes : comparer en particulier [bwa-déyò] (pt 9 : N + Adv.) et "jardin loin kay" (Sud : N+ prép. + N).

C. Réun. (RC 1974 : 193) "bitasyō, karó". Guad. (MB) "pyès, jarden" ; (LMPT) "pyès, chan".

### 1518 Sechrès (sécheresse, saison sèche)

A. Les étymons ou séquences-étymons sont variés : "sécheresse", "l'été", "(le) sec", "soleil", "dans (le) temps sec", "dans (le) sec" "dans (la) sécheresse".

Quelques témoins font spontanément, et par association, référence à la terre : [ā tè sèc] (< "en terre sèche") ; [tè sèc] (< "terre sec"). On note au passage que la forme de l'adjectif varie (variation phonétique et non morphologique).

Au plan phonétique, le mot "sécheresse" connaît d'importants changements :

± dilations consonantiques ; ± variations vocaliques ; ± variation de la consonne finale [-s/-y] (cf not. 2) ; ± réductions syllabiques. Nous remarquons en particulier le traitement variable de la forme issue du tour "dans (la) sécheresse" : [nā tchéé 14]

(+ réduction syllabique), [nā ééérés 18] (maintien de la structure syllabique CVCVCV).

[sèk/lésèk 7] : ± PROS. La forme isolée [lété] ne figure que pourvue d'une prosthèse. Le verbe associé est [tōbé] : [lè sécrèy tōbé, pa gē travay, not. 2] "Quand la sécheresse tombe, il n'y pas de travail".

B. Néologie : la carte offre des mots d'origine française [lété, 7], [prētā, not. 19] dont la signification s'est modifiée dans la partie française de l'île de Saint-Domingue, en s'adaptant aux réalités climatiques locales. Nous avons eu l'occasion de préciser, à la suite de D'Ans (1987 : 17), en faisant le commentaire du champ idéologique I, qu'Haïti présente une variété étonnante de climats : climat à deux saisons dans certaines régions du pays (Plateau central, région des Cayes, région des Gonaïves) ; climat à quatre saisons, deux saisons sèches, deux saisons des pluies, d'inégale importance, dans les autres régions d'Haïti, comme du reste dans l'ensemble des Antilles.

En créole colonial de Saint-Domingue, les désignations de trois saisons françaises - l'été, le printemps, l'hiver - se sont maintenues, tout en faisant l'objet de changements sémantiques parfois importants. Le mot "automne", sans doute jugé inadapté et indaptable aux réalités locales, s'est perdu, du moins chez les locuteurs du basilecte.

Le mot [lété 7] désigne parfois la "saison sèche", probablement celle qui s'étend de novembre à mars. Il en va de même pour les formes [sèk/var.] et les formes [éésrés/var.] (cf comm. 118 et 143).

En notice 19, le témoin fait référence à la "saison des pluies" [prētā] : litt. "La saison des pluies n'est pas bonne pour toi puisque tu ne trouves pas de pluie" (il s'agit d'une saison des pluies sans pluies). Il fait sans doute référence à ce que D'Ans nomme les "pluies de printemps", qui sont dues aux alizés et tombent d'avril à juin (le mot [prētā] est étudié dans le comm. 117-144).

C. Réun. (RC 1974 : 195) "éésrés". Guad. (MB) "sèchrès, sèk" ; (LMPT) "chéchès, séchès".

### 1519 Bòn (borne délimitant le "jardin")

#### A. Variantes

bòn : 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, bò'n : 4, bōy : 20 ; bòn-tè : 6

zalō : 7

#### Données complémentaires

2 : les bornes sont installées par l'arpenteur.

6 : [pu tut mun kōn pòsyō pò ← w ; tè lizyè tu] (Pour que tout le monde connaisse ta portion ...).

7 : [yó mété zalō].

15 : [u mété lizyè v].

B. Etymons : "borne", "jalon", "lisière" (pt 6, not. 15). Phonétique : perte quasi générale du [r] post-vocalique.

C. Réun. (RC 1974 : 194) "bo:ʔné, balizé" ((le champ, la propriété) être limité par...).  
Guad. (MB) ? ; (LMPT) "bòn" (borne, limite) ; "bonné, bonnayé, bòné" (borner).

### 1520 Raje (plantes non cultivées)

A. La forme la plus citée est issue du mot "hasier" ou "hazier", dont elle constitue, eu égard au système de correspondances phonétiques constantes entre français et créole, une déformation relativement aberrante, que ne connaissent pas les autres créoles. C'est en réalité la seconde consonne qui est "aberrante" (l'initiale consonantique [r] constitue quant à elle une trace d'un traitement normanno-picard que nous avons évoqué à plusieurs reprises). La déformation apparaît moins curieuse quand on s'aperçoit que le créole offre, par ailleurs, une variation [z-/j-] à l'initiale d'au moins certains mots (cf carte et comm. 827 la paire [zwazó/jwazó]). Nous notons du reste qu'une initiale [h] se maintient dans le Sud (16, 19).

Concernant le réun., RC (1974 : 294) fournit la précision suivante : " «Hazier» ou «hasier», au sens de "bois", "taillis" a disparu, mais se maintient dans les toponymes [...]". L'emploi est attesté en guad. Comme nous ne retrouvons pas cette forme dans les ouvrages consultés, il n'est pas possible de lui assigner un statut (survivance ou néologisme du vocabulaire des Isles).

[zèb 1, 17] < des/les herbes. + PROS. Survivance.

[rak 9, rak-bwa 11] < haque ? Le mot est employé par Moreau de Saint-Méry (1958, tome 1, p. 15) sous la forme "raque" avec le sens "lieu quelquefois noyé mais toujours bas où sont de petits arbres rabougris". L'étymon que nous proposons est tout à fait hypothétique (il nous est bien sûr suggéré par l'initiale du mot créole) : il ne figure pas dans les ouvrages de référence (cf également comm. 9).

B. Peeters (1979 : 8) note, à propos des usages de la flore cultivée et spontanée du "lakou" à Salagnac, que beaucoup de plantes "rajé" (plantes sauvages, mauvaises herbes) ont aussi une grande importance utilitaire :

"Loin d'être marquées négativement, elles jouent un rôle médicinal important : certaines d'entre elles ont aussi des usages alimentaires [...] Bien qu'elles ne soient pas cultivées, on ne peut les considérer comme des plantes sauvages. Il est plus exact de voir en elles une "flore domestique", car elles vivent dans la mouvance de l'habitat humain". Dans le "lakou", elles sont contrôlées et fréquemment protégées".

Dans ce cas, comme le souligne Peeters, "la frontière plante cultivée/plante sauvage ou spontanée est loin d'être précise".

C. Réun. (cf RC, 1974 : 294) «hazier, hasier» ; "brus" (arbrisseaux qui envahissent les terrains incultes) ; "zè:ʔb" (mauvaises herbes). Guad. (MB) "razyé" (herbes, broussailles) ; (LMPT) "hazyé, razyé, zèb".

### 1521 Viv (vivres)

A. Variantes

viv : 1, 2+, 3, 5+, 6, 7+, 8+, 9, 10, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, vùv : 11, gwó viv : 4

Données complémentaires

1 : le témoin emploie le composé [viv-tè] pour désigner les fruits (mangues, avocats, etc.) dans le comm. 1583.

5 : Sont classés comme "vivres" : [pitimi, mayi, diri] (petit-mil, maïs, riz), mais non [yām, bānān, patat] (igname, banane-légume, patate douce).

6 : [patat, yām, etc... āpil viv nā buyō ā] ..."beaucoup de "vivres" dans le bouillon".

8 : [viv sé diri, mayi mulē baay sa yó... sé viv ; (patat, bānān) sé é buyō yó rélé sa] (distinction entre vivres et aliments à bouillons).

9 : [aswè a m p ap mājé grē nō, m ap mājé viv] "Ce soir, je ne mange pas de "grains" (= céréales), je mange des "vivres". On classe parmi les [grē] : [diri, pitimi, mayi mulē], et parmi les [viv] : [bānān, patat, malāga, yām].

19 : Sont classés comme "vivres" : [karajib (= malāga), bānān, yām].

B. Le mot [viv] est à considérer comme un néologisme créole (par spécialisation de sens). L'ancienne distinction issue de la colonisation française entre "vivres" (productions destinées à la consommation intérieure) et "denrées" (produits d'exportation, c'est à dire tabac, indigo, sucre, café, etc.) s'est maintenue en créole haïtien, tout en étant parfois assez imprécise (cf. comm. 1522 "Denrées"). Moral (1978 : 200) fait remarquer que "la distinction traditionnelle entre vivres (maïs, petit-mil, riz, patates, ignames, manioc, etc...) et denrées (café, canne à sucre, coton, tabac, etc...), entre produits de consommation domestique et produits de vente, est assez formelle, changeante aussi, selon les saisons, les nécessités du moment".

Les différents témoignages recueillis (cf. notices) permettent de constater la pertinence de la remarque de Moral. Le statut de vivres peut également s'étendre aux fruits (not. 1). Certains produits sont classés, selon les témoins, soit comme "aliments à bouillons", soit comme "vivres", soit comme "vivres" ou comme "grains" (comparer not. 8 et 9).

Curieusement, cette distinction "vivres" vs "denrées" ne semble pas utilisée en guad. (voir le comm. 1522).

C. Guad. (LMPT) "viv" (nourriture ; vivrier) ; "Sé on jaden viv an ka planté" (je plante un jardin vivrier).

## 1522 Danre (denrées)

### A. Variantes

dāré : 1+, 2, 3, 5+, 6, 8, 9, 10, 16, 17+, 18, 19+, 20, dār<sup>é</sup> : 11, dār<sup>é</sup> : 4, 7, E : 15-

mājé : 3

rékòt : 4

### Données complémentaires

5 : Le riz est également considéré comme une "denrée" (cf. le comm. 1521, le riz est considéré comme relevant de la classe des "vivres").

6 : Sont des "denrées" : [bānān, māgó, kān].

7 : [mayi, pitimi].

9 : [dāré sé baay u pral plāté nā jadé, u pral fō z ò dār<sup>é</sup>//wi tut sé dār<sup>é</sup> : mēm bānān nā, mēm véritab la, mēm diri a, tut sé dār<sup>é</sup> : pask<sup>é</sup> sé yō baay pu nu jwēn, pu nu mājé, pu nu viv] (Les "denrées, c'est ce que tu plantes dans le "jardin" ; oui tout est "denrée" : les bananes, les "véritables", le riz ; ce sont des produits que l'on mange, qui nous permettent de vivre).

19 : [dãré : mayi, patat, pitsimi]. On appelle [djãni] (origine inconnue) les [mãgó] (mangues) et les [zabóka] (avocats”).

20 : [dãré+ ki vé di dãré kafé, kakawó, kãn...] (café, cacao, canne à sucre).

B. Les étymons sont transparents : "denrée", "(le) manger", "récolte". Les données complémentaires permettent de réitérer la remarque faite dans le comm. 1521 B. Il est significatif que seul le témoin 20 (qui vit dans une "aire latérale") assigne au mot [dãré] sa valeur traditionnelle ("produits destinés à l'exportation"). Pour les autres témoins, le mot [dãré] a une signification beaucoup plus large.

C. Le mot ne semble pas attesté dans les dialectes du guadeloupéen.

### 1523 Nou travay "demwatye" (métayage) ; être le métayer de qqn

A. Deux variantes lexicales sont employées, l'une issue du tour "de moitié", l'autre procédant du mot "associé" (point 16 et extrême Sud-Ouest uniquement). Elles sont néologiques (spécialisation de sens).

Phonétique. Première série de variantes : ± désarrondissement de la voyelle.

En ce qui concerne les formes issues de "associé", nous notons : ± APHER.,

± fermeture de la voyelle postérieure.

La variante [disósyé 18] est probablement construite par analogie avec [dimwatyé].

B. Les témoins mentionnent deux modes de tenure foncière : le métayage et l'affermage (cf not. 7, 9, 15).

#### a) Métayage.

Les contrats de métayage, écrit D'Ans (1984a : 50), sont purement oraux et peuvent être reconduits sur des temps pouvant aller jusqu'à couvrir plusieurs générations. Les témoins de l'ALHa mentionnent plusieurs types de métayage :

– une forme de métayage où la récolte est divisée en deux parties égales, l'une allant au propriétaire, l'autre au métayer (not. 8)

– une forme de métayage où la récolte est divisée en deux parties inégales, les trois quarts de la récolte revenant au métayer, le reste allant au propriétaire (not. 20).

Le témoin 5 mentionne la prise en charge par le propriétaire des semences ([plã]). Le partage, quelle qu'en soit la forme, ne s'effectue que si le "jardin" (= la récolte) est bon (not. 19).

Vocabulaire du métayage : [démwatyé 7 B] (< de moitiés) "métayer" ; [siparé, not. 8/séparé, not. 15, not. 19] (< séparer), "partager" ; [bay démwatyé, not. 9] (< bailler de moitié) "donner en métayage" ; [pòsyõ, not. 18] (< portion), "portion de la récolte destinée à chacun des contractants", [pataj disósyé, not. 18] (< partage d'associés) "partage", [sósyé, not. 19] "propriétaire associé à un métayer", [travay pu dé ka, not. 20] "travailler pour deux quarts" (il s'agit en fait de travailler pour trois quarts).

#### b) Affermage :

"L'affermage ("ferme") consiste en un bail passé par écrit entre les contractants, devant témoins, mais sans enregistrement par aucune autorité officielle. Ce bail prend effet à la signature du contrat. [...]. Le mot "potèque" [...] dans d'autres régions d'Haïti, désigne les affermage longs, par opposition à

"ferme" qui désigne un affermage d'un an [...]. Quelle que soit la durée de l'affermage, l'argent de la location est exigible "cash", à la signature du contrat [...]. On afferme [...] de préférence à des parents, mais on leur fait des prix de faveur [...]. Globalement les fermiers sont des paysans de statut supérieur aux métayers" (D'Ans 1984a : 50).

Les mots créoles sont parfois des survivances : [āfēmē, not. 9/āfēmē not. 15] < affermer, [fèmyé, not. 7] < fermier, [fèm, not. 15] < ferme, "affermage", parfois des néologismes : [pótèk] < hypothèque, "prêt hypothécaire".

C. Réun. (RC 1974 : 194) "kólónaz" (système du "colonat") ; "mi travay ó ka:ʳ pròp" (je suis colon au quart) ; (RC) Il existe en réun. des expressions dont la traduction littérale est : "élever un cochon de moitié" ; "être de moitié dans une affaire". Guad. (MB) "kolon" (locataire d'une portion de terre payant ses redevances en nature, selon un pourcentage, sur la récolte de canne à sucre) ; (LMPT) "kolonaj" (métayage).

### 1524 Tit (titre de propriété)

A. Différentes variantes, simples ou composées, sont mentionnées : [papyé, papyé-tè] < papier, [pyès, pyès-tè] < pièce, [māmā-pyès-tè 19] "pièce-mère", [tit/tik, tit-tè] < titre de propriété, [résí/résú/rési, résí-kitàs] < reçu, reçu de quittance. Les formes simples constituent des survivances (exception faite de [résí/var.] qui sont des néologismes par spécialisation de sens). Les formes composées sont à considérer comme des néologismes.

B. D'Ans (1984a : 55) note qu' "Aux termes du droit formel, seul peut être considéré comme propriétaire celui qui peut exhiber un titre de propriété, dûment argenté et enregistré par un notaire dans les écritures publiques. En marge de cette "pièce-mère", peuvent figurer, enregistrées dans les mêmes conditions, les ventes formelles qui auraient pu être effectuées, venant en déduction de la quantité de terres figurant sur la pièce".

C. Réun. ?. Guad. ?.

### 1525 Yon tè cho (terre "chaude")

A. Existence de plusieurs formes néologiques : [tè éó] < terre chaude, [tè éé̃rès] < sécheresse, [tè z̃èc] < terre sèche, [tè tif] < terre de tuf, [tè mèg] < terre maigre, [tè plēn, not. 11] < terres de plaine, [dézè] < désert. [tè fudòe 4] n'offre pas d'étymon identifiable. Il n'est pas certain que toutes les formes soient des variantes effectives : [tè mèg] ? [dézè] ?

Les appréciations des témoins sont elles-mêmes variables : pour quelques témoins, la terre chaude est une bonne terre (cf not. 6 et 8), alors que pour d'autres témoins (19 par exemple), c'est tout le contraire. D'autres encore précisent que ce type de terre est bon à condition de pouvoir bénéficier d'un arrosage (not. 5, 10 et 15) ou que c'est une terre qui lève bien après un brûlis, où on trouve des cailloux et qui est fine (not. 20).

Concernant [tè tif], cf comm. 13 et 35 B.



Parmi les données associées, nous remarquons le composé [bwa débu, not. 20]. Le mot était en usage à l'époque coloniale : Moreau de Saint-Méry (1958 : 14) le fait figurer dans son "Explication de quelques termes employés à Saint-Domingue" : «Bois debout (faire un). Abattre les arbres qui couvrent un terrain». Il en va de même pour le mot [sāvān] cité par le même témoin : il désignait, toujours selon Moreau de Saint-Méry, une "prairie naturelle".

B. A cette carte succède la carte 1526 (Terre "froide"). Nous avons déjà rencontré à plusieurs reprises cette opposition chaud/froid (cf champ idéologique II), "de nature essentiellement symbolique et ne comportant pas intrinsèquement de référence à la température réelle", comme le souligne Peeters (1979 : 2). Dans l'opposition terres chaudes/terres froides (sur le plateau du Rochelois qu'étudie Peeters dans le Sud d'Haïti), les premières, situées en plaine, sont considérées comme plus fertiles, plus grasses que les secondes. C'est l'opposition entre le sec et l'humide qui sert à déterminer si une terre est chaude ou froide. Accessoirement le critère de la couleur intervient. On comprend ainsi mieux la présence des variantes 5A et 5B.

### 1526 Tè frèt (terre "froide", terre humide)

A. Toutes les variantes sont néologiques.

[tè frèt/tè fwèt/tè fʷèt/ té fré/tè frè] : on note l'emploi de deux formes phonétiques (variation [-é/-è/-èt] courante en créole). Sur le problème étymologique particulier que pose la variante [frèt], cf comm. 79 A.

[tè fʷècè] < fraîcheur, "terre ombragée". Le mot [frécè/var.] est étudié dans le comm. 80 A.

[(tè) awuzay 1/tè awózay 4] < arrosage, "terre irriguée"

[tè lanèj 5] < la neige.

[tè ki nā bafōnay] < bas-fond, "terre de zone basse", terre située en zone de dépression" (cf comm. 12). En notice 9, le témoin mentionne les zones de marécage.

B. Sauf en ce qui concerne la forme 5A isolée, les variantes proposées, ainsi que certains commentaires des témoins, sont relativement conformes à ce que Peeters (1979) écrit à propos des terres dites froides. Les zones d'altitude qui reçoivent le plus de précipitations, les zones basses marécageuses et les terres irriguées sont en effet catégorisées comme "terres froides", c'est à dire humides. Le témoin 15 cite par exemple les terres qu'on trouve dans les "mornes". Les terres froides sont considérées comme moins fertiles que les terres chaudes (not. 6, 8, 20).

En 10, 16, 19, les terres froides sont considérées comme de bonnes ou même d'excellentes terres.

Ce sont des terres où planter du riz (not. 3 et 18), de la patate douce (not. 3), des arbres fruitiers.

En 1, l'adjectif désigne les terres trop humides, celles qui reçoivent trop d'eau. Une terre trop froide devient "infirme" (not. 2).

### 1527 Yon tè wouj (une terre rouge)

A. [tè wuj/tè<sup>r</sup> wuj 4, 14] < terre rouge.

[tè jòn 5, 6] < terre jaune.

[tè ókay] : origine obscure.

On observe le même emploi, comme synonymes, des adjectifs [jòn] et [wuj] sur les cartes consacrées aux désignations des principaux types physiques représentés en Haïti (couleur de peau). Cf les comm. 264, 1176.

B. D'après Peeters (1979), le critère de couleur intervient de façon secondaire dans la catégorisation des types de terres : les terres "froides" sont rouges, tandis que les terres "chaudes" sont noires.

Le témoin 7 explique que la terre rouge est un type de terre qui ne produit pas du fait de la présence de sel (cf comm. 1526 B). Le témoin 8 définit ce type de terre comme étant du "tuf" (cf comm. 35 B).

### 1528 Yon tè tuf, yon tè grizon (terre à tuf)

A. Les données permettent de constater que les tours cités en entrée – et conçus au départ comme synonymes – ne le sont pas.

Trois séries de variantes sont attestées :

[tè tif/tè tuf, tif/tuf] < tuf (mot "technique"). Cf comm. 13 et surtout 35 B. D'après le commentaire de Moral (cité *in* comm. 13), le mot est néologique par changement de référent (croûte relativement dure, peu épaisse, sol maigre).

[tè blā/tè<sup>r</sup> blā/tè blāε] < terre blanche. Nous remarquons l'emploi d'une forme courte ou longue de l'adjectif.

[tè gri 4, 5] < terre grise.

B. Ce type de terre est utilisée en maçonnerie (not. 1, 9, 11), pour blanchir les maisons (6). Il est jugé infertile (not. 2, 7, 9) ou seulement propre à la culture du maïs et du millet (not. 15).

Le témoin 10 définit ce type de terre comme ayant de la chaleur (cf comm. 1525 ("Terre chaude")).

C. Les composés [tè grizō 7, 9] et [tè grizōnē, not. 9] offrent des constituants issus des mots "grison" ("un peu gris", "qui grisonne" et "grisonné"). Certaines des désignations créoles correspondant à "vieille bille" sont issues des mêmes mots (cf comm. 1315).

D. Réun. (RC 1974 : 195) "la tè:<sup>r</sup> lé ā tif" (la terre est dure). Quad. (MB) "tif" (tuf, calcaire de décomposition ; LMPT) "tif" (tuf calcaire ou volcanique).

### 1529 Yon tè sable (terre sablonneuse)

A. Variantes

tè sablé : 1, 2, 20+

tè sablèz : 15, 18

tè sab : 4, 9, 10, 11 (?), 16, 17

tè pusyè : 5

tè grēnē : 16

Données complémentaires

3 : [gē tè bāk, sé ladā u plāté bānān ; ò tè gravwa].

5 : On parle de [tè sab+] à propos d'un sol où les eaux de ruissellement ont déposé du sable.

8 : [sa k pa ka fè bō rékòt la, li gē ò salin ; li rélé tè salin, li salé// gē ò tũf jòn, gē ò tũf blā su mòn] "Celle qui ne produit pas une bonne récolte, elle a une saline ; elle s'appelle "terre saline", ; il y a une (terre) de tuf jaune, il y a une terre terre de tuf blanc sur les "mornes"".

15 : [tè sablèz : é tè pietae, savān] "Terres sableuses : c'est des terres à pistaches, des savannes".

20 : [tè sablé+ : ò tè k gē wòe a pyè épi gē sablèz] "... une terre avec des roches et puis il y a du sable".

B. Les étymons sont transparents : "sablé", "sableuse", "sable", "poussière", "égrenné". Parmi les collocations mentionnées, seule [tè sablèz] peut être considérée comme une survivance (< "terre sableuse"). Les autres tours sont néologiques.

C. Réun. ?. Guad. ?.

### 1530 Yon "tè gra", yon "tè suife" (terre grasse)

A. Variantes

tè rapò : 1, 3+, 14, 17

gwó tè : 2

tè nwa : 2

tè gra : 3, 5, 6, 7+, 8, 9, 10, 15\*, 16, 17, 18, 19, 20\*

tè awózáj : 4 (?)

tè kólé : 9 ; tè lakòl : 10

tè savō : 16

tè grēnē : 9

tè swif : 10, 11

tè fètũl : 18

Données complémentaires

2 : C'est une "terre de qualité supérieure" : [tè ki sũpégyè]. On l'oppose à la "terre blanche", à la "terre légère" : [tè blā, tè léjè] (cf comm. 1528).

5 : définition : [gē tè ki gra, ki ka mādé wuzé cak kēz ju, cak vèn dé ju mēm] (terre qui ne demande à être arrosée que tous les quinze ou vingt-deux jours). A noter l'emploi du distributif [cak] (< chaque)..

6 : [ki fè mājé alèz] litt. "qui fait du manger à l'aise".

7 : Une terre grasse produit bien [fè mājé], mais une terre trop grasse est improductive : [gē ò tè k twó gra, ki pa ka fè mājé ; tè a twò gwó tè ; tè a li twò mōté, tè a twò gra].

19 : une terre qui donne une récolte rapidement est une [tè bósai] "terre sauvage, non domestiquée". Explication : [kòmsi ò tè, sō ← ò tè gra l yé, ò tè kri...] (comme une terre grasse, une terre crue ...).

B. Les étymologies sont claires : "terre de rapport", "grosse", "terre noire", "terre grasse", "arrosage", "collé, "la colle", "égrenné", "suif", "terre fertile". Nous faisons la même remarque que pour les données précédentes : certaines des collocations sont manifestement des survivances, d'autres sont néologiques.

C. Réun. ?. Guad. ?.

### 1531 Yon "tè makay", yon "tè lagon" (terre marécageuse)

A. Les étymologies sont claires : "terre", "marécage", "marécageux", "lagon", "mare", "l'étang", "boue", "de l'eau".

Le mot "lagon" offrait déjà le sens "marécage, lieu noyé" à l'époque coloniale (Moreau de Saint-Méry 1958 : 15). Nous ne retrouvons pas d'attestation dialectale d'une telle signification du mot ; il ne nous est donc pas possible de décider de son statut (survivance ou néologisme).

Sur la carte figurent des mots simples et de nombreux composés à premier élément [tè] (< terre).

Les formes issues de "marécage" présentent une variation phonétique importante : ± réduction syllabique. Quand la structure syllabique d'origine est maintenue, on note la variation de la voyelle antérieure ± fermée, ainsi que l'alternance [-y/-j] en finale de mot.

B. Réun. ? Guad. (MB) ? ; (LMPT) "marekaj, mang" (marais, marécage, mangrove). Il est à signaler qu'en haït. le mot [mɑ̃ŋ] (< manglier) désigne la mangrove, mais jamais semble-t-il une zone marécageuse.

### 1532 Tè a "lave" (lessivée par les eaux de ruissellement) ; lessiver la terre

A. "Terre lessivée" : [tè ãfalé] (< affaler, s'affaler ; termes de marine), [tè lavè] < lavée, [tè ɣrózyõ] < érosion, [tè alé] < aller, [tè mèg] < maigre. Certaines des formes sont utilisées comme expressions prédicatives : [lavé, 5, 9A], [fini 1B, 9C] < être fini, [reté ã zó 1A] < rester, des/les os.

"L'eau lessive la terre" : [lavé].

B. Lexique associé (cf notice) : [krèm, krèm tè] < crème, "humus". [tè pãdyé] < pendiller, "terre en pente" ; [salpèt] < salpêtre ; [tè ɛita] < esp. "sientar", "terre qui retient l'humus".

C. Réun. (RC 1974 : 195) "la tè:ʳ i kul" (la terre glisse des pentes vers la mer).  
Guad. ?.

### 1533 Yon "kawo" tè (parcelle d'un hectare trente environ)

A. L'étymon est partout le même : "carreau".

Phonétique : variation [w/r] devant voyelle postérieure.

Le mot est mentionné comme forme simple ou avec un complément : [kaʷó tèʳ 3, kawó dɛ́ tè 7] "carreau de terre".

Moreau de Saint-Méry (*op. cit.*: 14) glose ainsi le mot "carreau" : "Étendue de terrain qui, à Saint-Domingue, comprend cent pas de trois pieds et demi en carré [...] Le carreau de Saint-Domingue a environ trois arpens vingt-cinq trente-deuxièmes de Paris, et plus d'un acre un quart anglais". La présence du mot dans le glossaire de Moreau de Saint-Méry indique que le sens saint-dominguais était perçu comme néologique par l'auteur. En réun. et généralement dans les créoles de l'OI, le mot "karó" (pièce de terre cultivée, champ) constitue une survivance : RC (1974 : 723)

renvoie aux attestations du FEW II/II, 1403, b. L'haïtien présente une spécialisation de sens.

En not. 11, nous remarquons l'emploi d'un mot de mesure plus moderne [ékta] "hectare", sans doute dû à la coexistence du créole avec le français régional d'Haïti. CF; en complément le comm. 1594.

B. D'Ans (1987 : 127) note que le "carreau" ou carré de cent pas de côté est resté jusqu'aujourd'hui l'unité de mesure officielle de la superficie des terres en Haïti. Il équivaut à 1,29 ha [...].

Différents témoins évoquent l'arpentage - [apātay, not. 1] - ou les mesures d'arpentage : [kawó; ka; démi ka; tsyè, not. 20] < carreau; quart; demi-quart; tiers. Le témoin 15 explique qu'un "carreau" équivaut à cents coups de chaîne. Il s'agit probablement d'une mesure ancienne (mais nous n'en retrouvons pas la trace dans les documents consultés).

C. Réun. (1974 : 191) "karó" (champ); "gólèt" (gaulette = 25 mètres carrés). Guad. ?.

### 1534 Yon boukan, yon bwa nèf (brûlis, brûlage de friches)

A. [bukā] est la variante de loin la plus citée. Ce mot mérite à lui seul une longue remarque.

Étymologie : < tupi : "mocaem" «gril de bois sur lequel les Caraïbes fumaient la viande (seit. 1578)... petite cabane où l'on fait boucaner la viande» (seit. 1666); FEW XX, 72 a; d'après RC (1974 : 602).

Pour Moreau de Saint-Méry (1958 : 14), le mot signifie : "lieu où l'on fait rôtir ou griller des viandes, en les perçant de morceaux de bois en guise de broches; ou bien où l'on expose des viandes ou d'autres substances à l'action de la fumée" (le boucanage se faisait donc dans des boucans).

En haït., le mot a le sens "brûlis" ("action de brûler les broussailles pour défricher un terrain", "portion de forêt incendiée ou de champ dont on a brûlé les herbes et les broussailles pour améliorer le sol", LGRLF), et également "grand feu de bois" (cf carte et comm. 735).

RC (*ibid.* : 603) le classe dans le "vocabulaire des Isles", et lui donne, pour le réun., le sens "cabane, paillotte, d'une façon générale petite maison". Ni Valdman *et al.* 1981 ("boukandife"), ni Peleman 1978 ("boukan") n'offrent le sens "cabane, paillotte". Les données de l'ALHa (cf aussi carte 735 B) ne fournissent pas d'autre sens que "grand feu" ou "brûlis".

L'évolution sémantique du mot d'origine tupi est assez exemplaire en ce qu'elle donne lieu dans les différents créoles à des métonymies distinctes et successives. Il en va tout autrement d'un mot qui relève aussi du vocabulaire des Isles, en l'occurrence le mot [rukū] ("roucou", issu de dialectes brésiliens), qui a la même acception en réun. et en haït. Sa potentialité d'extension sémantique est bien moins importante que celle de "boukan"

"Faire un brûlage de friches" : [fè bukā, sāblé bukā, bulé bukā] (< faire..., assembler..., brûler...).

"Terre qui fait l'objet d'un brûlis" : [tè bukā 3]; cf également [bwa- nèf/var.] < bois neuf.

Le substantif haït. a un correspondant verbal [bukānē] "faire cuire en exposant à la flamme d'un feu de bois" (relevant également du vocabulaire des Isles). Cf comm. 913 et 944.

B. Autres variantes :

- [bwa-nèf 4/bwé-nèf 14] < bois-neuf. De même que [bukā], le mot désigne soit le brûlage des friches (4, 14), soit la terre soumise au brûlis (2, 11, 15, 18, 20). Ce néologisme en évoque un autre [bwa-débu] (< bois debout) "bois composé d'arbres sur pied" (cf comm. 1525 A). La structure lexématique se retrouve dans le composé [pyé-débu] (cf comm. 629).

- [balizay 17] < balisage. A ce substantif correspond le verbe [balizé, not. 20] "abattre les arbres d'un terrain, défricher". Cf comm. 1535.

C. Réun. (RC 1974 : 603) "bukā" (cabane, paillotte, petite maison). Guad. (MB) "boukan" (feu d'herbes ou de détritrus) ; (LMPT) "boukan" (feu de bois ou d'herbes sèches).

### 1535 M pral "balize" yon ti moso tè (défricher)

A. Parmi les variantes, on remarque dès l'abord la forme [təpya 7] dont l'étymon, si l'on en juge par la finale vocalique, est sans doute espagnol dominicain.

Les autres formes sont manifestement d'origine française :

- [balizé/yalizé] < baliser. Cf comm. 1534 B. Emploi néologique (restriction de sens). Ducœurjoly (1802 : 296) cite le mot créole "balisage", et fournit la glose suivante :

"[le mot] sert à Saint-Domingue, particulièrement aux habitans des montagnes ; pour abattre le bois on commence à baliser, c'est-à-dire, abattre le menu bois, pour ensuite abattre les gros arbres".

- [débʷazé/débwazé, débrazé bwa/débwazé bwa] < déboiser. Survivance.

- [fè ò débrazmā, fè débwazmā] < faire un déboisement. Cette variante pourrait être due au contact du créole avec le français régional d'Haïti (par le truchement des agronomes).

[nétwayé tèʳ] < nettoyer la terre.

[pwòpté jadē] < propreté. Le verbe dérivé est néologique (transfert de classe).

[tayé tè] < tailler la terre.

[bat rak 11] < abattre les haques. Cf comm. 1520 A. Phonétique : + APHER.

[bat ò bwa nèf 16] < abattre un bois neuf. Cf comm. 1534 B. Phonétique : + APHER. Ducœurjoly (1802 : 386) mentionne également ce tour du créole colonial : "To va fair yo filé serpes, acque haches pour n'allé battre bois neuf" (Tu feras aiguïser les serpes, et les haches, pour aller abattre un bois neuf).

[ralé rajé] < haler les haziers. Cf comm. 1520 A.

[racé (rajé) 10] < arracher les haziers. + APHER.

[déçuké tè 19] < dial. "déchouquer".

[krazé 19] < écraser, "défricher à l'aide d'une charrue". Restriction de sens.

B. Réun. (RC 1974 : 195) "défrisé" (défricher) ; "débrusé" (enlever les broussailles et les arbustes). Guad. (MB) "bityé" ; (LMPT) "bityé, saklé".

### 1536 Sakle (sarcler)

A. Des variantes dont la forme-source est "sarcler" sont généralement citées. La variation phonétique affecte la voyelle, tantôt réalisée antérieure moyenne (variation de degré), tantôt réalisée ouverte et plus postérieure. Le [r] postvocalique se perd à peu près partout.

Nous trouvons également les tours [razé zèb 2] < raser et [fõ ɛ õ tè 16] < faire une terre.

En notice, emploi d'un verbe composé [sèklé-sāblé] "sarcler-rassembler".

B. Réun. (RC 1974 : 195) "graté" (labourer sommairement, désherber, sarcler, biner, ...). Guad. (MB) "sarklé" ; (LMPT) "sèklé, saklé".

### 1537 Sekwe (séparer les mottes de terre des mauvaises herbes)

A. Etymon de la plupart des formes collectées : "secouer" : la variation phonétique [suké/sékwé 11, 12] repérée ici s'observe également sur la carte 523 ("Secouer"). [sukwé 9] représente une forme qu'on peut qualifier d'intermédiaire entre la variante "simplifiée" et la forme-source. Un tel emploi est attesté en guad. Nous pouvons faire l'hypothèse de l'usage par certains colons, d'une prononciation présentant déjà l'arrondissement vocalique (prononciation [sukwé]).

[ɛuké tè] peut s'interpréter, soit comme une variante phonétique de [suké] (comparer avec [sōjé/ɛōjé] carte 548), soit comme un verbe à radical [ɛuk] (< dial. "chouque").

Cf carte et comm. 1545. Nous penchons plutôt pour la première solution.

[bat tè ; rébat tè] < battre la terre ; rebattre la terre.

B. Réun. ? . Guad. (MB) "souklé" ; (LMPT) "soukwé, bwenné".

### 1538 Leve bit (monter une butte)

A. Variantes

tayé bit : 2

fè bit : 3, 5, 9, 14, 16, 17

fuyé bit : 10, 20

lévé bit : 10

sāblé : 5

bité : 6, 8, 11, 15

bitjō : 17

Données complémentaires

1 : [u fuyé bit la u plāté plāt] "Tu creuses la butte, tu plantes les plantes".

2 : [siyō ; kawòt] "sillon ; carreau".

4 : [rāblé] "remblai".

7 : [bit ; āba bit la]. [yō rāp u fè ; yō rāp pu dékupé dló a ] (une rampe pour répartir l'eau).

8 : "Nous ici, nous plantons les patates douces en terrain plat mais les gens de la montagne buttent la terre pour y planter des patates douces".

9 : [u mété õ lō ósinō u fè bit : u fè rāp avè yó//rāp la u prā → n, u mété l tut ã lō ; tēfini u gē dwa kasé tè u kuvri l] "Tu mets en long ou bien sinon tu fais une butte : tu

fais une rampe avec elles, ; la rampe tu la mets tout en long ; quand c'est fini, tu dois "casser" la terre, tu la couvres".

B. Lexique associé : verbe [bité] < "buter", et locutions verbales : [tayé bit] < "tailler", [fè bit] < "faire", [fwyé bit] < "fouiller", [lévé bit] < "lever", [sāblé (bit)] < "assembler".

C. Réun. ? Guad. (MB) ? ; (LMPT) "bay tè, chosé".

#### 1539 Yon "bounda bit" (queue de butte)

##### A. Variantes

mũ(n)da bit : 1, buda bit : 10, būda bit : 14, bũ(n)da bit : 11

dèyè bit : 2, dè: bit : 4, 16

āba bit : 3, 15, 17, 18, 20, āba bit : 7

arébò : 5

E : 1+, 5+

kanal : 6

kānal : 8

pa : 6

Données complémentaires

8 : [sa é kānal pu dló a].

B. Pour désigner la base, le fond de la butte, le créole fait un usage non vulgaire de mots comme [mũ(n)da/buda/būda/bũ(n)da] ou [dèyè/dè:], également employés pour désigner le derrière, les fesses (cf comm. 305). De même le français fait-il un usage non vulgaire et analogique du mot "cul" (cf LGRLF). En ce qui concerne les autres variantes, nous notons l'emploi non prépositionnel qui est fait d'un mot qui a par ailleurs un statut de préposition : [āba bit] litt. "(le) en bas de butte", "le bas de butte".

La mention des formes [kanal/kānal] tient sans doute au fait qu'à la base des buttes est établi un réseau de rigoles qui permet l'écoulement de l'eau.

La variante [pa 6] pourrait être issue du mot "pas" ("Vx. (sauf dans des désignations géogr.). Lieu où l'on passe, où il faut passer", LGRLF).

#### 1540 Yon "tèt bit" (une tête de butte)

##### A. Variantes

tèḏ bit : 1, 2, 4, 8, 11, tèḏ bit : 6, tèt bit : 5 (?), 7+, 10, 14, 16, 17

dó bit : 5, 19

pì wó bit : 2, wó bit : 3, āwó bit : 15, āhó bit : 18

B. Nous pouvons faire, s'agissant des variantes qui ont pour correspondant "tête de butte", ou "dos de butte", la même remarque que dans le comm. 1539, quant à l'emploi d'une terminologie anthromorphe. Dans la troisième série de formes, on remarque un transfert de classe : litt. "(le) en haut (de) butte" (cf dans le comm. précédent le composé parallèle [āba bit]).



## 1541 M praī plante kèk "bouti" patat (bouture)

### A. Variantes

bwa patat : 1, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 14, 15, 16, 17, 18, bwa tat : 8, bwa : 5, 6, 17, bra : 15, ti bud ← brāε : 2 ; māsó brāε : 10 ; brāε : 19 ; brāε patat : 7

plā patat : 6, 9, 17, plā patat : 7

butu : 11, buti : 10-, 16

pyé : 20 (?)

### Données complémentaires

7 : [alò tut sé yō kupō] < "coupon".

16 : on dit [buti], sauf pour les patates douces.

20 : [u kupé l a tʃa né] "Tu la coupes à (la hauteur de) trois nœuds" ("aisselle de bractées").

B. L'usage du mot [bwa] ("tige" ; comm. 1560) s'explique dans la mesure où ce sont les tiges de la patate douce qui sont employées comme boutures.

La deuxième série de formes (litt. "petit bout de branche", "morceau de branche", "branche") permet de noter le sens "tige de liane rampante" du mot [brāε]

(< "branche ; "branche d'arbre ou d'arbrisseau"). Il connaît donc une extension de sens.

Les variantes [plā/plā] et [butu/buti] sont des survivances (< fr. "plant", "bouture").

C. Réunion. (RC 1974 : 207 ; 237) "buti:f" ; "plā" (cane à sucre). Guad. (MB, LMPT) "plan.

## 1542 Yon plan yanm (un plant d'igname)

### A. Existence de différentes variantes :

[plā, plā yām/plā yām] < plant d'igname. Survivance. Le mot s'applique également à la cane à sucre et à la patate douce.

[kòd yām] < corde. Néologisme (métaphore).

[tèt yām] < tête. Il n'est pas sûr que cet emploi soit néologique. Le français faisant un usage d'une terminologie anthromorphe dans certains domaines techniques, il pourrait s'agir d'une survivance.

B. Réunion. (RC 1974 : 207) buti:f". Guad. (MB, LMPT) "plan" (plan) ; (MB) "kord a yam" (liane d'igname).

## 1543 Simen (semer)

A. Une forme issue du verbe "semer" est attestée dans toutes les localités.

Phonétique : ± désarrondissement de la première voyelle ; assimilation progressive de mode d'articulation (nasale). L'haït. est le seul créole à offrir une telle assimilation.

En 9 et en not. 8, nous relevons la variante [vóyé] < envoyer. + APHER.

En notice 9, on trouve le verbe [gayé] < égailler, "dispenser (les semences) dans le sol".

B. Réunion. (RC 1974 : 195, 205) "i plāt" (on "plante" qu'il s'agisse de semis ou de bouturage) ; "i sèm" (il sème son maïs). Guad. (MB) "simé, planté" ; (LMPT) "simé".

#### 1544 Rache (arracher, enlever de terre)

A. L'étymon est le verbe "arracher". Toutes les formes offrent une aphérèse. Ce verbe ne doit pas être confondu avec l'homophone [raɛɛ] < hacher (traitement normanno-picard de l'initiale).

Les compléments cités sont : [zèb] "mauvaises herbes", [pwa] "haricots", [pyé-patà] "pied de patate douce".

B. Réun. ? Guad. (MB) "raché".

#### 1545 Chouk (souche)

A. Cette carte offre un intérêt particulier du fait de la présence de deux variantes qui ont pour étymons deux mots qui sont eux-mêmes en relation de variantes dialectales : dial. "chouque" et fr. "souche".

Les formes connaissent une répartition géographique assez remarquable : la variante [sue] (qui offre la particularité de faire se succéder une sifflante et une chuintante) n'est attestée que dans le Sud (11, 18, 19). Une telle répartition s'explique probablement – du moins dans le Sud-Ouest et contrairement à ce qu'on pourrait penser – par le caractère isolé et relativement conservateur du créole parlé dans cette zone. Comme l'haïtien, le créole parlé à Marie-Galante offre les deux variantes. Il faut savoir que notre source de référence présente le créole "tel qu'il était il y a quarante ans lorsque l'île était très isolée. En fait c'est le créole qui était parlé il y a cent ou cent cinquante ans" (Barbotin 1995 : 19).

La forme [ɛus 10] présente une métathèse.

Existence de composés : [ɛuk<sup>h</sup>-bwa 15/ɛuk-bwa 20/ɛus-bwa 18] < chouque à bois, < souche à bois. Emploi voisin en guad.

En 2, et en 20, nous notons l'emploi du classificateur [but] : [ti but ɛuk, but ɛuk] < bout de chouque.

Vocabulaire associé : [dɛɛkɛ, not. 8] < dial. "déchouquer". Il n'existe pas, semble-t-il – en créole haït. de verbe issu du verbe "dessoucher".

B. Réun. ? Guad. (MB) "chous/chouk, chous a pyé bwa" ; (LMPT) "chouk".

#### 1546 Yo "raboure" tè a pou y al plante kann (labourer, ouvrir la terre avec différents instruments : houe, "piquois", charrue, etc.)

A. Présence de variantes issues d'étymons distincts.

[raburé/laburé] < labourer. Phonétique : variation [r-/l-] (cf [rafréci/lafréci] carte 447).

[fuɛɛ] < fourche ou fourcher. Si nous hésitons sur l'identification de l'étymon, c'est que le verbe "fourcher" ("Manipuler avec une fourche") n'est, d'après LGRLF, attesté qu'en 1845, soit à une date bien postérieure à la formation du créole. Ce dernier a pu, de façon indépendante, construire la forme dérivée (étant donné que comme nous l'avons déjà signalé, [-é] est un suffixe verbal productif).

[kasé] < casser. Emploi métaphorique.

[krazé] < écraser. + APHER. Emploi métaphorique.

[ɛaké 2, 3, ɛakɛak 15] : origine inconnue (onomatopée ?). La seconde forme semble issue de la première (redoublement du radical).

[rétunē] < retourner. Survivance.

[piké, piké tèt] < pic. Nous ne retrouvons pas d'attestation française d'une acception "labourer" du verbe "piquer". Il est probable que le verbe est dérivé du substantif [pik] (cf comm. 1601).

[fuyé] < fouiller. Cf comm. 1548.

[maeinē] < machine, "retourner la terre à la machine". Le verbe créole est sans doute dérivé à partir du mot [maein].

[ɛarité] < charrue. Dérivé créole.

[viré, viré tèt] < virer (terme de de marine).

B. Réunion. (RC 1974 : 195) "li a:ɾbu:ɾ, i grat" (il "laboure" à la main) ; "li travay la masin" (labourer mécaniquement). Guad. (MB) "bouré" ; (LMPT) "bouré-tèt".

### 1548 Fouye (creuser, déterrer)

A. La forme est la même partout (étymon : "fouiller"). Le même emploi est attesté, semble-t-il, dans tous les créoles français. Le réunionnais offre les acceptions "creuser" et "extraire des racines ou des tubercules du sol".

RC (1974 : 765) classe le mot parmi les survivances (renvoi au FEW III, 667, a).

B. Réunion. (RC 1974 : 204) "fuyé, rasé". Guad. (MB, LMPT) "fouyé".

### 1549 Panten, jwif, magòtonn (épouvantail à oiseaux)

A. Les variantes (?) sont particulièrement nombreuses.

[pòtré, pòtré mun] < portrait.

[stati/éstatî/éstatû] < statue. Les formes ne présentent pas toutes une prosthèse. Néologisme (restriction de sens).

[jwif/jwif] < juif. Néologisme (changement de référent).

[cérā] : origine obscure.

[mas, bō mas] < masque, bon masque. Cf comm. 148 ("Carnaval"). Métaphore ?

[papa rāmó] "Papa Rameaux" : cette forme figure également sur la carte 149. Il s'agit peut-être d'une variante de "Papa Mardi gras" (grosse poupée qu'on brûle en public pendant les festivités du carnaval). Cf comm. 148.

[kókólóbé] : origine inconnue.

[pólíkā] : origine inconnue (patronyme : Policart ?).

[jãmdébwa] < jambe de bois. Néologisme (métaphore).

[ɛatiyō] : origine obscure (< échantillon ?).

B. Réunion. (RC 1974 : 201) "baba". Guad. ?.

### 1550 Jèmen (germer)

A. La forme la plus citée a pour étymon "germer". Phonétique : ± perte du [r] post-syllabique interne ; ± assimilation progressive de mode d'articulation (nasale).

Nous notons l'emploi en 20 du verbe composé [jèmē-pusé] "germer-pousser".

[dōnē 16] < donner. Cf comm. 1553.

[lɛvé 8] < lever. La forme est peut-être citée par erreur : le témoin 11 déclare, quant à lui, que la plante germe avant de lever (not. 11). Cf également not. 19.

Locutions verbales : [pété jèm 5] < péter, [parèt jèm 5] < paraître. Le verbe créole est, dans les deux cas, à valeur factitive : litt. "faire péter, faire paraître".

B. Réun. ?. Guad. ?.

### 1551 Pouse (croître, pousser)

A. Emploi de variantes distinctes : [lɛvé/lévé] < lever ; [grādi/grādi] < grandir ; [pusé] < pousser ; [pèsé] < percer ; [pwófité] < profiter. Survivances.

En 5, le témoin mentionne l'emploi de tours différents selon qu'il s'agit de la croissance du maïs [lévé], ou de celle de la canne à sucre [pété kré<sup>u</sup>òl] (< péter, < créole), "faire sortir les rejetons".

Il est à noter que le verbe [pusé] est employé avec une valeur factitive : [pusé bujō] (carte 1563, pt. 7).

B. Réun. (RC 1974 : 98) "li la byē vni" (elle a bien poussé). Guad. (MB) "pousé, tijé" ; (LMPT) "pousé, grandi".

### 1552 Rekòlte (récolter) ; être récolté

A. Les étymons sont ici "récolter", "faire une récolte", "retirer", "ramasser".

Phonétique : les formes issues de "récolter" n'offrent pas de changement ; le groupe consonantique [lt] est maintenu, alors que le substantif correspondant présente une simplification : [rèkòt 9, 10/rèkòl 15] (cf comm. 1556).

Le témoin 16 précise que le mot ne s'emploie pas en parlant de tubercules (cf not.).

"Être récolté" : [li rèkòlté 7].

On récolte quand "le jardin est bon" : [lè jadē ã bō, not. 1, 2, 19].

B. Réun. ?. Guad. ? .

### 1553 Donnen (produire (des fruits ...))

A. Les données sont homogènes : les variantes procèdent toutes du même étymon, le verbe "donner". Survivance. Au plan phonétique, on note l'assimilation de mode d'articulation, très souvent double (exceptions 6, 11).

Le substantif correspondant est [dōn] (< donne). Déverbal (dérivé formé à l'aide du suffixe zéro).

B. Quelques témoins ont mentionné les variantes d'un proverbe bien connu : "Le giraumon ne donne pas de calabasse" (équivalent en français : "Les chiens ne font pas des chats").

C. Réun. (RC 1974 : 213) "i dón, i sa:<sup>r</sup>z" (avoir des fruits) ; [la sa:<sup>r</sup>zé ã gaspiy] (il y a des fruits à ne savoir qu'en faire). Guad. ?.

## 1554 Degrape pye kokoye (faire tomber les fruits du cocotier) ; les fruits tombent

A. Sont à classer comme survivances les variantes issues de "cueillir" (elles offrent toutes un désarrondissement vocalique), celles qui ont pour étymon "couper", et, sous toute réserve, la forme [dégóéé 1] < décrocher (?).

Les autres emplois sont néologiques :

[dégrapé] < grappe, "retirer de la grappe".

[rapé 2] : origine obscure. Il s'agit peut-être d'une forme tronquée du verbe [dégrapé].

[dégrēnē 7/grēnē 18/grēnē 19] < égrener. Changement sémantique par extension de sens. Le segment [dé-] qu'offre la forme 7 n'a pas de statut morphologique ; c'est une simple prosthèse. Cf pour une autre acception, carte 1563 [grēnē fèy] "perdre ses feuilles" et [grēnē] (tomber (pour des feuilles)).

[debóké] : le verbe semble dérivé du substantif [bòk] "pédoncule" (cf comm. 1577).

B. Vocabulaire associé : [grap kókóyé] "grappe de cocos" ; [kókóyé] "coco" ; [kòk, not. 11] "cocotier" (variante tronquée de [kókóyé] ou même de [pyé kókóyé] ; cf comm. 1562).

C. Réun. (RC 1974 : 215 ; 213) "kas kókó" (cueillir les noix) ; "kasé" (cueillir (des fruits)) ; (RC) "dégréné". Guad. (MB) "tyouyé/tigé/kué" ; (LMPT) "kyouyé, kyouyi".

## 1555 Kase mayi, keyi mayi (cueillir du maïs)

A. Cette carte est particulièrement intéressante dans la mesure où elle fait apparaître l'emploi de verbes parfois distincts selon qu'il s'agit de couper tel ou tel "fruit" ou classe de "fruits" (entendu au sens large : fruits de la terre).

- Maïs : [kasé, rékòlté, kéyi] < casser, récolter, cueillir. Le réun. offre le tour suivant "i kas mai" (récolter le maïs), d'après RC (1974 : 205). RC (*ibid.* : 724-725) classe le verbe "kasé" parmi les survivances en dépit de l'absence d'attestation de cette signification dans le FEW et les glossaires dialectaux : le mot étant également attesté avec le sens "cueillir" en acad. louis., il ne peut s'agir d'une coïncidence.

- Mangues : [kéyi, grēnē] < cueillir, égrener. (cf comm. 1554).

- Cocos : [kéyi, kalé] < cueillir, écaler. Il n'est pas sûr que [kalé] signifie "cueillir" : le sens paraît plutôt être "ouvrir la noix".

- Riz : [kéyi, kupé] < couper.

- Millet : [kupé].

- Bananes : [kupé].

- Tubercules : [raéé] < arracher.

Quand il s'agit de "cueillir" des feuilles sèches de maïs, c'est le verbe [tricé] (origine obscure) qui est utilisé en 2.

B. Le mot [mayi] (*Zea mays*) a pour étymon l'arawak "mahiz" (d'après Fouchard 1973 : 76, citant l'Abbé Brasseur de Boubourg 1864, p. 445). On trouve confirmation de cette étymologie chez RC (1974 : 797) :

"Contrairement à ce qu'on pourrait supposer à la pensée que "maïs" remonte à l'arouak des Taïnos d'Haïti, le mot ne paraît pas appartenir au vocabulaire des Isles à la fin du XVIIe siècle [...].

C'est, semble-t-il, l'absence du mot dans les créoles des petites Antilles qui pousse RC à le considérer comme étant hors vocabulaire des isles. Pourtant, le fait que le mot est attesté dans les deux zones (OI : réun., mau., rod., seych. et ZAC : haït.), sous une signifiant identique (aucune des formes ne présente la consonne finale sifflante) plaide – à notre avis – en faveur de son inscription dans le vocabulaire en question. On peut faire le rapprochement avec le cas de figure comparable que constitue l'existence en seych. et en haïtien, et seulement dans ces deux créoles, d'un mot visiblement d'origine africaine [makutsi] (cf comm. 1396).

C. Nous remarquons en notice 8 l'emploi de numéraux redoublés : [mayi yó byě pòtā ; yó gē pòt pitit : dé dé pitit, twa twa pitit] litt. "les maïs sont bien portants ; ils ont des portées (?) d'épis : deux deux enfants, trois trois enfants". Le redoublement marque dans ce contexte la quantité forte.

D. Réun. (RC 1974 : 205) "i kas mai". Quad. cf comm. 1554.

### 1556 Ane sa a n ap gen de "donezon" mango (récolte)

A. Nous pouvons faire à propos des variantes issues de "récolte" la même remarque qu'au cours du commentaire 1552 (simplification du groupe consonantique final).

[dòn/dõn] < donner. Le substantif créole est construit par dérivation régressive (cf comm. 1553). Phonétique : ± NAS. On enregistre une autre nuance sémantique de [dòn] in carte 1581, not. 7 : [māgó fil tuju pi péti dòn] "La mangue-fil a toujours une petite donne" (= elle est moins charnue).

[dónézõ 16, 17, 19, 20] < [dõnē] < donner. Ce substantif est également néologique (suffixe [-õ] ; cf [pāsyõ], [kalkilasyõ] in comm. 561).

[sézõ 16] < saison. Ce mot a fait l'objet de changements sémantiques importants en créole : sur la carte 117, il apparaît avec l'acception "saison des pluies". Le sens "récolte" semble lié à un emploi métonymique.

B. Quand deux récoltes de mangues prennent place l'une après l'autre, on use en 8 et en 10 (voir la notice) d'expressions qui ne sont peut-être pas sans rapport l'une avec l'autre : elles intègrent toutes les deux le mot [tā] (< temps) : [māgó dõnē a kut tā] (le manguier donne en cyclone ?) et [li bay de dõn, sa di u sé māgó kōtrétā] "il donne deux donnes ; ça veut dire que c'est un manguier à contretemps" (= à contre-saison ?).

C. Réun. ?. Quad. (MB) "rékolt" (coupe de la canne à sucre) ; (LMPT) "rékòt, larékòt".

### 1557 Pay (feuille sèche, spathe, chaume, son, etc.)

A. La variante de loin la plus représentée est issue de "paille". Chaudenson (1992a : 51) écrit à propos du mot rod. "lapay" : " [...] en français, *stricto sensu*, "paille" désigne non les feuilles mais la tige des graminées ou céréales. Compte tenu de la généralisation de l'extension de sens dans tous les créoles de l'OI, on peut penser qu'elle est réalisée à Bourbon dès le début du XVIIIe siècle car les français de France ne paraissent pas en donner d'exemples".

Le mot haït. offrant également une extension de sens, nous sommes tentée de conclure, soit que l'extension s'est réalisée dans le vocabulaire des Isles, soit qu'elle est d'origine dialectale.

Autre variante : [təòk 7] (origine obscure). Cette forme offre également l'acception "pulpe de pamplemousse" (cf carte 1578, not. 1).

B. Vocabulaire associé : "vanner" : [vanē] < vanner, [layé] (cf comm. 772) ; "van" [layé].

C. Réun. (RC 1974 : 924-925) "pay" (feuilles, lambeaux d'écorce, fibres, écorce séchée). Guad. (MB) "pay" (paille de canne à sucre, de bananier) ; (LMPT) "pay" (paille).

### 1558 Zepi (épi)

A. Contrairement au réun. qui n'offre qu'une forme pourvue d'une prosthèse, les variantes haït. sont souvent dépourvues d'un tel élément (2, 4, 7, 9, 10, 17, 19, 20). Les prosthèses sont elles-mêmes variables : [zēpi] ou [nēpi 6] < les/des épis, un épi. La variante à prosthèse [z-], sollicitée en 7, y est glosée comme relevant du basilecte ("gros créole").

Il est à noter que le lexème n'est pas le même selon la taille de l'épi (cf not. 9). [batō mayi 9] < baton : le mot désigne habituellement la rafle de maïs. Cf comm. 1659.

B. Réun. (RC 1974 : 205) "zépi, zépi mai". Guad. (MB) "krèy miy" ; (LMPT) ?.

### 1959 Se "grenn" mayi a yo plante ki fè pye (graine, pépin)

A. Etymon : "graine". Sur le plan phonétique, on remarque que toutes les formes font l'objet du traitement NAS.

Il est à noter que la forme peut également désigner le grain de maïs (qui peut être consommé ou utilisé comme graine).

Ce mot ne doit pas être confondu avec l'homophone [grēn] "testicules", pas plus qu'avec le substantif à valeur générique collective [grē] (< grain), qu'on trouve par exemple sur la carte 1521 (produits classés comme "grains"), et 1552 : [m pral (ré)kòlté grē ā 14] "Je vais récolter le grain" ("fruits comestibles des graminées", LGRLF).

B. Réun. (RC 1974 : 205, 930) "grē" (semence comestible de légumineuses diverses, noyau). Guad. (MB) "grènn" ; LMPT) "grenn".

### 1560 La tige

A. C'est le maïs qui a été choisi comme plante de référence.

Les variantes sont [bwa] < bois, [pyé] < pied, [zó-bwa] < les/des os de bois et [tij 16] < tige (variante probablement due au contact avec le français régional). On peut y ajouter le mot [brāç] "tige de liane rampante" (cf comm. 1541).

Les emplois suivants sont néologiques : [bwa] (changement de référent), [zó-bwa] (composé à premier élément non verbal). Le mot [pyé] désigne habituellement comme

en français et, par métonymie, le végétal tout entier. Son emploi ici pourrait être à nouveau métonymique.

B. Réun. (RC 1974 : 1560) "le mai rãtr ã bwa" (la tige (de maïs) se forme). Guad. (MB) "tijé" (pousser, croître) ; (LMPT) "tij, baton".

### 1561 Bwa bannan (stipe ou pseudo-tronc du bananier)

A. Comme dans le comm. précédent, nous relevons l'emploi de [pyé] < pied et de [bwa] pour désigner le tronc. Deux autres variantes sont attestées : [but dèyè 3] < bout de derrière et [kò 20, kò-bwa 10, 20] < corps du bois (cf le composé [zó-bwa] *in carte* 1560).

B. Vocabulaire associé : [ɛuk] < chouque ; [kréyòl, not. 5/krèòl not. 15] < créole, "rejet" ; [tɛin] "tronc sans feuilles" ; [bi-bwa] < bille, "aubier".

Nous remarquons l'usage du mot [banan/bãñã] avec l'acception "bananier" (il s'agit de l'espèce de bananier dont le fruit est consommé cuit).

C. Réun. (RC 1974 : 214) "pye fig" (bananier ; espèce dont les fruits consommés crus). Guad. (MB) "pyé bannann" ; (LMPT) "pyé bannann" (?).

### 1562 Pyebwa (arbre)

A. La carte présente un grand intérêt : elle offre une variété importante de composés néologiques construits à l'aide d'un procédé français demeuré bien vivant et productif en créole et réactualisé ; elle donne un aperçu de la vision créole du monde végétal.

La variante la plus représentée est [pyé-bwa] < pied de/à bois, "arbre" (générique). Pour RC (1974 : 842), la comparaison des créoles prouve que le composé est d'origine française ; il précise : "il est cependant clair qu'il a été systématisé en créole".

Il est à noter que le mot [pyé] peut s'employer comme mot simple dans l'acception "arbre" : cf le tour [ò pyé li yé] (comm. 1615, not. 2).

Le créole haïtien a "systématisé" le tour au point d'utiliser en seconde position du composé, non seulement de nombreux noms de fruits (cf comm. B), mais également les unités suivantes :

- une variante créole du mot "arbre" : [pyé-zaḅ 6] < pieds (de) z'arbres,
- le mot générique correspondant à "fruit" : [pyé-fʁi 5, 10/pyé-fri 19] < pied (de) fruit, "arbre fruitier" (même emploi en guad.),
- une des variantes créoles équivalent à "ombrage" : [pyé-lòm 10] < pied l'ombre, "arbre à ombrage" (comme le "sucrin", le "laurier", l'"amandier", le "bois-rouge", etc.).

La langue fait de plus une distinction, dans le Nord (pt 2), entre [pyé-bwa] (< pieds à/de bois) et [pyé-fré] (< pieds frais), "ces arbres que l'on a toujours comme une réserve", par exemple les bananiers, selon le témoin. Cf comm. C *infra*.

Elle élabore donc une division du monde végétal fondée sur un critère fonctionnel.

En plus de [pyé-bwa], le créole utilise également le mot [am/ab] (< arbre) "arbre" (variante qu'on peut peut-être porter au compte du contact avec le français régional (via l'école en particulier). Il est précisé en notice qu'il s'agit d'une variante